

Clé de lecture des fiches

Les onglets: précision du ou des enjeux majeurs (signalés en orange) auquel répond le dispositif.

ACCOMPAGNER

La carte et le contexte: pour situer le milieu dans lequel le dispositif se déroule.

Contextes

En bref: résumé du dispositif, avec en noir la présentation, en vert les points positifs, en rouge les points négatifs et/ou les difficultés et les perspectives en bleu.

En bref...

Le Pôle Régional de Ressources sur les Projets Innovants Économiques en faveur de l'Agri-Écologie

Renforcer l'attractivité et développer les projets de la agriculture agricole innovante économe et durable

Objectifs du dispositif

Principaux axes de travail

Modalités de mise en œuvre

Financement

Partenariats

Pour en savoir plus

Pour en savoir plus: Les coordonnées des contacts ayant donné les informations pour remplir la fiche, un témoignage et des éléments d'approfondissement en lien avec le dispositif.

Modalités d'identité

Modalités de mise en œuvre

Modalités de financement

Modalités de partenariats

Modalités de suivi

Modalités de diffusion

Présentation générale du projet 2009-2010 du Réseau Rural Français : « Les formes d'appui à l'installation des agriculteurs en circuit court dans les régions »

Ce projet a germé à partir du constat que des échanges d'expériences et une coordination volontaire étaient nécessaires pour dépasser les visions cloisonnées, organiser la complémentarité des formes des circuits courts et en exprimer le potentiel.

Finalité

Le Réseau Rural Français se donne pour objet d'alimenter la connaissance, de produire des références originales et d'améliorer les pratiques d'accompagnement des acteurs par le croisement d'expériences et de connaissances d'acteurs de natures variées et de régions différentes.

Moyens mis en œuvre :

- Capitalisation d'expériences sur les circuits courts et les spécificités de l'accompagnement à partir d'un cadre commun d'analyse élaboré à partir des différents travaux sur l'installation et les circuits courts recensés par 9 régions et des têtes de réseaux nationales (CF partenariats).
- Analyse des obstacles à lever et des expériences à valoriser, évaluation des conditions de succès de démarches territoriales de promotion des circuits courts par la dynamisation de l'offre, via des fiches de bonnes pratiques et la mise en place d'un site internet.
- Organisation d'un séminaire à l'automne 2010, destiné à l'échange entre tous les acteurs de l'accompagnement intéressés (ADASEA, Chambre d'Agriculture, ONVAR...) et les institutions. Les actes qui en sont issus seront en ligne sur le site du Réseau Rural Français : <http://www.reseaurural.fr/>.

Partenariats

Ce projet est co-piloté avec une coordination interrégionale et une coordination nationale. Des réseaux régionaux et nationaux se sont chargés de la collecte, du suivi et de la capitalisation des expériences au niveau régional.

Bretagne	FRFCVAM Bretagne (En partenariat avec Agrocampus Rennes, Accueil Paysan Bretagne, AEP Bretagne, AMAP d'Armorique, CASI (Coordination des Associations de Solidarité Internationale de Bretagne), MIRA, Terre de Liens Bretagne, Parc Naturel Régional d'Armorique)
Languedoc-Roussillon	FRFCVAM Languedoc-Roussillon (En partenariat avec NRA / Supagro (y compris Florac), Fédération Régionale des Foyers Ruraux, ARDEAR Languedoc-Roussillon, Chambre Régionale d'Agriculture Languedoc, Réseau Boutique Paysanne du Languedoc-Roussillon, Suivi Parc Naturel Régional Haut Languedoc)
Poitou-Charentes	AFIPAR
Haute-Normandie	Les Défis Ruraux (En partenariat avec GRADIN (Groupement Régional des Agriculteurs Biologiques de Haute-Normandie), Espoir Rural, Terre de Liens Normandie)
Basse-Normandie	Réseau Savoir faire et Découverte Réseau Rural Régional
Rhône-Alpes	FRFCVAM Rhône-Alpes Réseau Rural Régional (en partenariat avec ISARA Lyon, INPACT Rhône-Alpes, AVEC Rhône-Alpes, Chambre Régionale d'Agriculture de Rhône-Alpes)
Limousin	Réseau Rural Régional
Franche-Comté	Réseau Rural Régional
Auvergne	Réseau Rural Régional Suivi Parc Naturel Régional de Volcans d'Auvergne
Autres régions - Centre, Midi-Pyrénées, Île-de-France, Alsace, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Nord	Suivi à travers l'étude menée par la Fédération Nationale des Parcs Naturels Régionaux (Loire-Anjou-Touraine, Pyrénées-Ariégoises, Haute-Ville de l'Orne) (en partenariat avec la Chambre d'Agriculture d'Île de France), Perche, Ballons des Vosges, Luberon, Vercors, Verthuis, Scarpe Escaut Suivi par la FNAB à travers des expériences partenariales des sites
Têtes de réseaux nationales	France Habitat, AEP Jeunes Agriculteurs, Coordination Rurale, Confédération Paysanne



LES FORMES D'APPUI A LA CREATION D'ACTIVITES AGRICOLES ET AGRI-RURALES EN CIRCUITS COURTS

Fiches méthodologiques de capitalisation et de mutualisation d'expériences



Réseau Rural Français – projet 2009-2010

Co pilotage FRFCVAM Bretagne - Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Projet inter-régional : Une mutualisation interrégionale coordonnée à l'échelle nationale, s'appuyant sur des expérimentations locales



Présentation des fiches méthodologiques de capitalisation et de mutualisation d'expériences

Les fiches sont un des éléments mis en place dans le cadre du projet « Les formes d'appui à l'installation en circuit court », mené par le Réseau Rural Français. Ce projet est détaillé plus précisément en quatrième de couverture.

Contexte : un manque de références et d'accompagnement lors de l'installation de porteurs de projets agricoles innovants en circuit court

L'impact territorial des circuits courts demeure encore très mal mesuré, mais est potentiellement élevé. On constate que le développement des circuits courts est fortement limité par l'insuffisance d'une offre adaptée, quantitativement et qualitativement. L'installation d'exploitations capables d'y répondre et le lancement de nouveaux projets dans des exploitations existantes constituent donc un facteur clé du développement des circuits courts !

Aujourd'hui, les structures de l'accompagnement à l'installation agricole rencontrent des porteurs de projet agri-ruraux de plus en plus innovants ou atypiques, mais pour lesquels les dispositifs classiques, issus du modèle de développement agricole des années soixante, ne semblent plus suffisants. En effet, ces modèles correspondent à des projets d'installation dans le cadre familial pour une agriculture intégrée en filière et ont du mal à s'adapter à des porteurs de projet hors cadre familial, souvent néo-ruraux et souhaitant s'installer sur des systèmes multifonctionnels intégrés au territoire.

Descriptif des fiches

Les expériences recensées sous forme de fiches dans le présent document sont des stratégies territoriales, déployées par une coordination d'acteurs dans le but de soutenir un développement harmonieux de l'offre et de la demande en circuit courts.

Elles ont été établies dans le but de constituer un échantillon le plus exhaustif possible des initiatives ayant été menées sur le territoire avec pour finalité d'aider à l'installation d'agriculteurs en circuit court ou en y ayant contribué.

Les différents dispositifs présentés ici ont été classés selon quatre enjeux identifiés comme majeurs dans le cadre de l'installation de porteurs de projets agricoles en circuit court :

- **Accompagner** : les dispositifs dispensant d'un accompagnement spécifique auprès des porteurs de projet souhaitant s'installer en circuit court.

- **Accéder au foncier et au bâti** : les dispositifs visant à diminuer les difficultés que rencontrent les porteurs de projets innovants, s'installant souvent « hors cadre familial », pour accéder au foncier nécessaire à la mise en place de leur activité.

- **Accéder aux financements** : les dispositifs visant à favoriser l'accès aux financements pour les porteurs de projets innovants, lesquels, faute de cadre réglementaire bien défini sur ce type d'activités, ont souvent plus de mal à obtenir de les ressources nécessaires.

- **Structurer le milieu agricole** : les dispositifs visant à organiser des filières en circuit court s'insérant sur des territoires.

Afin de créer une cohésion et de faciliter le cheminement du lecteur au sein du recueil, nous avons décidé de classer les expériences en fonction du ou des enjeux auxquels elles répondent.

Localisation des différents dispositifs

Accompagnement:

1. « Créer son emploi en Pays de Bray »
2. Le dispositif « NINA » : Nouvel Installé Non Aidé
3. Le Pôle régional de Ressources sur les Projets Innovants Économies en foncier de Midi-Pyrénées
4. Tutorat en Poitou-Charentes

Accompagnement et accès au foncier:

5. Le centre de gestion du foncier disponible en Limousin
6. Site internet pour l'accompagnement à la création d'activités et la recherche de foncier

Accompagnement et accès aux financements:

7. Le CERD : Centre d'Études et de Ressources sur la Diversification
8. Le réseau « DIVA »

Accompagnement et structuration du milieu agricole:

9. La « Cellule Installation Grand Perche » / Le Réseau CAP Actif
10. Le développement de la culture du Génompi

Accompagnement, accès au foncier et aux financements:

11. Ferme communale de Fabrou
12. Les « Espaces test »
13. « Le Germeoir » / La SAS « Gr.A.I.N.E.S. »
14. Méthode d'évaluation de la pérennité socio-économique des systèmes d'activités agri-rurales innovants

Accompagnement, accès au foncier et au bâti et structuration du milieu agricole:

15. Projet : « Mangeons Local en Pays de Lunel »

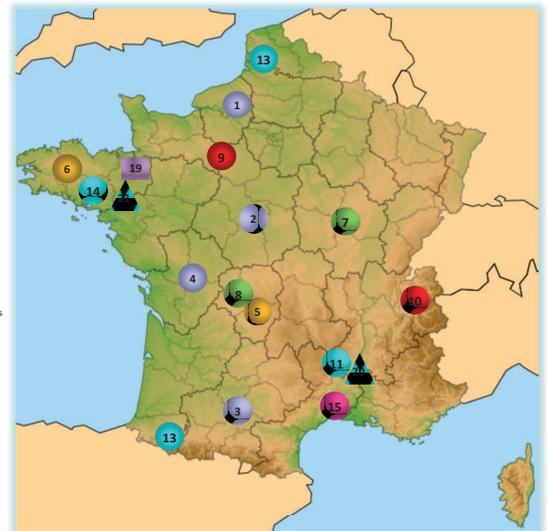
Accès au foncier et au bâti:

16. La Foncière Terre de Liens
17. Le Fonds Terre de Liens
18. Les GFA et SCI
19. Portage foncier en Ile et Valaine

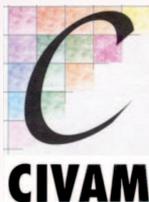
Structuration du milieu agricole:

20. « Aux Fermes des Rayols »
21. « Le Goût d'ici »

Les « Espaces test » (12), la Foncière Terre de Liens (16), le Fonds Terre de Liens(17) et les GFA et SCI (18) sont des dispositifs présent sur l'ensemble du territoire français. N'étant pas spécifiques à une région donnée, ils ne sont donc pas représentés sur la carte.



Source : http://commons.wikimedia.org/wiki/File:Carte_France_ago_relief_C.png



« Créer son emploi en Pays de Bray »

Accompagner l'émergence et la formalisation des idées de création d'activité



Enjeux auxquels répond le dispositif

Accompagner l'émergence et la formalisation des idées de créations d'activités (agricoles ou autres) portées par les habitants du Pays de Bray, en repérant les porteurs de projets innovants et en mettant en place une douzaine de jours de formation collective à l'issue de laquelle un suivi individuel sera réalisé.

Éléments de contexte local & points de repère

En Pays de Bray, il a été constaté que, **faute d'appui et d'accompagnement adapté**, des habitants porteurs d'idées de création d'activités, génératrices d'emplois et de dynamique sur le territoire brayon, ne passent pas à l'action. Souvent, ces porteurs de projet ont des **initiatives innovantes et originales**, relevant parfois du champ de l'économie sociale et solidaire. Ils ont besoin d'être accompagnés dans leur phase de maturation du projet. Or, il existe actuellement **peu d'offres d'accompagnement dans la phase de maturation** et nombreux sont les porteurs de projet à bloquer dès ce stade.

• Etude préalable :

L'enquête « **Accompagner les projets d'économie sociale et solidaire en milieu rural** », menée en 2008 par les Défis Ruraux pour le Conseil Régional de Haute-Normandie a permis de vérifier l'adéquation entre les réalités de terrain et l'offre d'accompagnement des porteurs de projets innovants proposée par les Défis Ruraux. Elle a mis en évidence que :

- Les porteurs de projet ont généralement une **expérience professionnelle** en lien avec leur projet,
- Les **chances de réussite du projet** sont plus importantes lorsque le créateur est intégré au territoire et a un **lien fort avec les acteurs locaux**,
- Les porteurs de projet ont une **forte volonté d'innovation locale** afin de participer au développement de leur territoire,
- Près de la moitié des personnes enquêtées développe un projet de création multifonctionnel, ce qui constitue un véritable enjeu pour dynamiser le milieu rural,
- L'accompagnement doit prendre en compte **l'adéquation personne-projet**.

Objectifs du dispositif et public cible

• Objectifs :

Les objectifs fondamentaux de l'action sont de :

- **Favoriser la création d'activités innovantes** portées par les habitants du territoire sur le pays de Bray grâce à un accompagnement collectif et individuel auprès des personnes portant un projet,
- **Créer une dynamique** autour de la création d'activités (liens entre les acteurs locaux, animation de réseaux) favorable à l'émergence de nouveaux projets.

L'objectif est de réaliser **2 sessions de formation-accompagnement** sur le Pays de Bray sur la période 2010 – 2011 (24 mois).

• Public cible :

- **Toute personne plus ou moins avancée dans sa démarche de création d'activité** (de la personne ayant une simple idée de projet au créateur d'entreprise ayant déjà engagé des démarches et ayant besoin de réponses et de pistes concrètes),
- **Tous les types d'activité** à condition qu'il s'agisse de projets ruraux (agriculture, commerce, artisanat, etc.) y compris les projets relevant du domaine de l'économie sociale et solidaire.

Descriptif et partenariats

• Étape 1 : Adaptation de l'action aux besoins du territoire

Elle permet de **construire l'action avec les acteurs du territoire** afin d'adapter le travail aux besoins réels des habitants du Pays de Bray et se déroule de la manière suivante :

- **Rencontre avec les partenaires locaux** (écouter leur analyse de la situation et intégrer leurs attentes et leurs besoins dans le déroulement de l'action)

Contexte:

Le Pays de Bray

Densité faible, 121 communes

Objectif

Développement économique, solidarité entre les territoires, préservation de l'espace et de l'environnement

Valoriser les savoir-faire, les spécificités locales

Maintenir des services et équipements adaptés

Entité géographique forte : « la Boutonnaire »

Activité agricole encore fortement présente : élevage bovin et production de lait AOC (Fromage de Neufchâtel et Calvados)

En bref...

• Manque d'accompagnement et d'appui adapté à la création d'activité sur le Pays de Bray : les porteurs de projet ne passent pas à l'action

• Favoriser la création d'activités innovantes sur le Pays de Bray

• Créer une dynamique favorable à l'émergence de nouveaux projets

• Réalisation de cessions d'accompagnement

• Dispositif récent donc il y a peu de recul en terme de résultats

• Difficulté d'accéder au foncier

Pour en savoir +:

Contacts:

Les Défis Ruraux

02 32 70 19 50

Annick HOLLEVILLE
Directrice

02 32 70 43 56

annick.holleville@defis-ruraux.fr

Aymeric MAILLOT

Accompagnateur à la
création d'activité

02 32 70 43 59

aymeric.maillot@defis-ruraux.fr

Éléments

d'approfondissement

Plus d'informations sur le
site internet des Défis
Ruraux :

www.defis-ruraux.fr

- **Appui sur ces partenaires** pour promouvoir l'action d'accompagnement aux porteurs de projet qu'ils peuvent être amenés à suivre
- Communication importante afin de **faire connaître l'action** ainsi que le déroulement de la formation
- **Entretiens individuels avec l'ensemble des porteurs de projet** souhaitant s'inscrire à la formation collective (connaître la nature de l'activité envisagée et évaluer l'état d'avancement de la réflexion afin d'ajuster le contenu de la formation et du suivi individuel au plus près des besoins des porteurs de projet).

• Étape 2 : Accompagnement des porteurs de projet (2 phases)

Formation collective de 12 jours consacrée à :

- **La formalisation du projet** (6 jours pour encourager les porteurs de projets, identifier leurs atouts, leurs lacunes et les moyens de les combler, de les amener à une formulation réaliste de leur projet, le tout en cohérence avec le territoire du Pays de Bray)

- **L'aide à la concrétisation du projet** (6 jours) : apport des premiers éléments incontournables de la création d'activité (étude économique, gestion, communication, commercialisation, juridique, etc.)

Appui individualisé (assuré par un chargé de projet des Défis Ruraux) :

- **Poursuivre l'action entamée dans la phase précédente** et ne pas laisser les porteurs de projet seuls après l'étape collective. Cet appui personnalisé sera réalisé en partenariat avec diverses structures d'accompagnement reconnues (Chambre de commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers, Boutique de Gestion, Haute-Normandie Active, etc.)

• Étape 3 : Accompagner la mise en place d'une dynamique locale autour de la création d'activité

Au-delà de l'accompagnement des porteurs de projet, l'objectif est de **générer une dynamique durable** autour de la création d'activité en milieu rural en Pays de Bray, via l'organisation de réunions thématiques et de cafés-débats.

Résultats identifiés

Éléments quantitatifs et qualitatifs

Il s'agit d'un **dispositif récent**, donc les porteurs de projet en sont la plupart du temps au stade de l'idée, de l'émergence du projet.

Ce projet devrait lancer une **dynamique locale** autour de la création d'activité en Pays de Bray.

Dix personnes sont accompagnés en 2010 et une session de formation sera organisée vers la fin de l'année.

Les premiers stagiaires s'installent plutôt en **maraîchage**, en développant des activités annexes du type ferme au-berge ou dans des projets atypiques.

Analyse critique

Points forts et faiblesses

Le dispositif étant en cours de mise en place, il n'y a **pas encore eu d'analyse critique**. Cependant, il a déjà été mis en place avec succès sur d'autres territoires. Néanmoins, la principale difficulté rencontrée par les porteurs de projets agri-ruraux semble concerner **l'accès au foncier**.

Un comité de pilotage de l'action composé de personnes actives sur le territoire ou ayant créé leur activité existe. A chaque session de formation, une personne au moins de ce comité participe afin d'épauler les stagiaires et de les intégrer dans les dynamiques du Pays de Bray.

Difficultés rencontrées

Il est compliqué de mobiliser des réseaux sur le territoire du Pays de Bray, car il y a très peu de relais pour communiquer sur la mise en place de ce dispositif.

Perspectives

- **Développer un réel réseau d'accompagnement des porteurs de projet sur le territoire.**

Fiche réalisée dans le cadre du projet
« Les formes d'appui à l'installation
des agriculteurs en circuit court dans
les régions », projet porté dans le
cadre du Réseau Rural Français et
financé par le Ministère de l'Alimenta-
tion, de l'Agriculture et de la Pêche





Le dispositif « NINA » : Nouvel Installé Non Aidé



Appui aux jeunes agriculteurs en cours d'installation ou installés en dehors du cadre réglementaire des aides publiques, financé par le Conseil Régional de la région Centre



Enjeux auxquels répond le dispositif

Un certain nombre de nouveaux exploitants ne peuvent pas bénéficier de la Dotation Jeune Agriculteur car ils ne répondent pas aux critères minimaux d'accès à ce dispositif. Leurs projets participent pourtant au maintien d'une activité sur des territoires souvent en déclin et nécessitent un accompagnement individuel pour garantir leur réussite.

Objectifs du dispositif et public cible

• Objectifs

Le but du réseau est de **prendre en charge pour partie l'accompagnement individuel des nouveaux exploitants non aidés** en apportant des **aides de plusieurs natures** : évaluation des points forts et faibles du projet et prise du recul par rapport à ce dernier, appui technique, administratif et méthodologique, accompagnement humain et aide à l'insertion locale.

• Public cible

Les bénéficiaires sont des personnes de **moins de 50 ans, affiliées à la MSA** (exploitant ou cotisant solidaire) **ou en phase d'installation** (et pouvant apporter une assurance d'avoir un fonds dans les 18 mois), **n'ayant pas exercé d'activité agricole auparavant** et dont le **conjoint n'est pas lui-même exploitant**. Ils ne doivent **pas bénéficier de DJA** (capacité professionnelle insuffisante), ne doivent **pas relever de la procédure agriculteur en difficulté** et être **en phase d'installation progressive depuis moins de 5 ans**. Enfin, les agriculteurs s'installant **hors cadre familial** sont **prioritaires**.

Descriptif et partenariats

Le réseau est le fruit d'une action conjointe de la Chambre d'Agriculture Régionale de la région Centre (depuis 2009), des Chambres d'Agriculture départementales de cette région, des ADASEA et ADDEAR.

Le dispositif se déroule selon **4 phases** :

1- Repérage des porteurs de projet (effectué par les ADASEA et les Chambres d'Agriculture)

Le processus de repérage se déroule en plusieurs étapes :

- repérage des jeunes agriculteurs installés depuis moins de 5 ans ou en phase d'installation sans les aides publiques
- contact et rendez-vous systématique
- approche globale et conseil en fonction du profil du candidat et de son projet d'installation
- orientation vers le dispositif approprié (JA, NINA ou préinstallation)
- rédaction d'une fiche signalétique d'entretien NINA et envoi aux membres du comité de pilotage

2- Diagnostic de l'exploitation (effectué par les Chambres d'Agriculture, après avis favorable du Comité Technique Départemental NINA)

Le diagnostic de l'exploitation, effectué en 2 jours, concerne les aspects techniques et économiques du ou des ateliers de production principaux de l'exploitation. Le diagnostic économique est effectué avec un conseiller d'entreprise et le diagnostic technique est effectué avec un conseiller technique spécialisé.

Deux cas de figure se présentent :

- Une étude préalable a déjà été réalisée

Les conseillers vérifient les objectifs et la cohérence de l'étude, réalisent une comparaison avec les références disponibles, et échangent sur le projet avec l'agriculteur dans l'objectif de déterminer ses besoins en conseil spécialisé.

- Aucune étude préalable n'a été réalisée ou cette étude n'est pas réaliste ou pas suffisamment récente

Le Conseiller d'entreprise réalise une caractérisation du projet et une analyse économique prévisionnelle adaptée sur 3 ans (compte de résultat ou/et budget de trésorerie).

Dans les 2 cas, à l'issue de la phase diagnostic, le conseiller d'entreprise rédige un **rapport** reprenant les points forts et les points faibles du projet, les conclusions de l'étude économique et de l'expertise technique, une proposition de tableau de bord de suivi économique simple avec un nombre limité d'indicateurs et un plan de progrès.

Si l'installation est considérée comme viable et vivable, la Chambre d'agriculture propose un **plan de suivi**. En revanche, si les conditions ne sont pas remplies, la Chambre d'agriculture peut prendre l'initiative, en relation avec le comité technique de l'action, de ne pas proposer de suivi ou d'arrêter celui-ci.

Contexte: Région Centre

Un faible niveau de renouvellement : une installation pour trois départs

Près d'un installé sur deux est non aidé

En bref...

• Aider les jeunes agriculteurs en cours d'installation ou installés en dehors du cadre réglementaire des aides publiques

• 4 phases: repérage des porteurs de projet, diagnostic de l'exploitation, suivi et éventuellement tutorat

• 54 demandes examinées, 41 diagnostics réalisés, 28 porteurs de projet installés et en cours d'installation

• 17 installés « hors cadre familial »

• 4 départements sur 6 sont bien impliqués

• Montée en puissance du dispositif à l'échelle de la région

Pour en savoir +:

Contacts:

Sophie AUZEL

Chambre d'Agriculture du Cher

2701 Route d'Orléans
18 230 Saint Douillard
02 48 23 04 00

Fax: 02 48 23 04 00

Emmanuel RETIF

Chambre d'Agriculture du Loir et Cher

11-13-15 rue Louis Joseph Philippe
41 018 Blois
02 54 55 20 17

Fax: 02 54 55 20 01

emmanuel.retif@loir-et-cher.chambagri.fr

Jean-Marie BLANVILLAIN,

Responsable de l'action en

Chambre Régionale d'Agriculture

13 Avenue des Droits de l'Homme

45 000 Orléans
02 38 71 91 20



Éléments

d'approfondissement

L'action est financée avec l'aide du Conseil Général du Cher depuis 2005 et du Conseil Régional du Centre depuis 2009.

3- Phase de suivi (effectué par les Chambres d'Agriculture)

Un suivi facultatif de 3 ans réalisé par les conseillers d'entreprise et technique qui ont réalisé le diagnostic d'exploitation est proposé. Il comprend un suivi du tableau de bord économique, un ajustement du suivi et des conseils liés au plan de progrès, et un compte rendu du travail effectué sur l'année. Son but est de surveiller les points faibles du système pour y apporter des solutions et de faciliter la réalisation des projets par des conseils concrets.

4- Réseau de tutorat (effectué par les syndicats agricoles / l'ADDEAR)

Le but du tutorat est d'accompagner le jeune installé dans son nouveau métier d'agriculteur.

Chaque tuteur s'engage à réaliser des visites et entretiens individuels avec le porteur de projet et à participer à des réunions collectives relatives à cette action.

Modalités d'intervention de la Région

La Région prend en charge 75 % du coût de cet accompagnement individuel plafonné à 4 500 € par dossier, dans la limite de 50 dossiers/an sur la région (repérage, diagnostic, appui technico économique et tutorat). En fonction du département, les 25% restant sont soit pris en charge intégralement par la Chambre d'Agriculture départementale (Cher), soit en partie (Eure et Loir et Indre et Loire) soit sont totalement à la charge du nouvel installé (Loir et Cher).

Modalités de suivi de l'action, pour sécuriser le projet d'exploitation

Cette action est suivie :

- d'une part, par un **comité technique** dans chaque département composé des partenaires de l'action, qui se réunira autant de fois que nécessaire pour échanger des renseignements,
- d'autre part, par un **comité de pilotage régional** composé des partenaires de l'action et d'experts en matière d'installation, qui se réunira uniquement en cas de nécessité d'arbitrage budgétaire.

Partenariats

Les partenaires identifiés sont les Chambres d'Agriculture de la Région Centre, la Région Centre, l'ARASEA et les ADASEA, l'ARDEAR et les ADDEAR, et les syndicats agricoles.

Résultats identifiés

Éléments quantitatifs et qualitatifs

Le dispositif a été mis en place très récemment dans les départements, à l'exception du Cher. Les résultats se basent donc sur des données obtenues dans ce département.

Jusqu'à présent, **54 demandes ont été examinées**. Onze dossiers ont été classés sans suite (10 abandons et 1 avis défavorable du Comité Technique), 1 dossier est en attente de réexamen suite à une demande d'informations supplémentaires, 7 diagnostics sont en cours de réalisation et 34 diagnostics d'exploitation ont été réalisés.

Parmi les **41 NINA pour lesquels les diagnostics ont été réalisés ou sont en cours de réalisation**, 16 sont en phase progressive d'installation depuis moins de 5 ans et 25 sont en projet d'installation.

La proportion de porteurs de projet n'ayant pas de diplôme agricole est plus importante chez les NINA de moins de 40 ans.

Sur les 34 diagnostics réalisés, **26 installations ont réellement été effectuées**, 2 sont en cours et 6 projets ont été abandonnés suite au diagnostic.

Dix-sept des 28 NINA installés ou en cours d'installation sont « hors du cadre familial » et les 17 autres ont effectué une reprise familiale.

Sur les 41 NINA repérés, 15 ont pu être accompagnés par un tuteur, soit 37%. Huit NINA sont actuellement suivis.

Analyse critique

Points forts et faiblesses

- Liaisons opérationnelles efficaces entre Chambres d'Agriculture et ADASEA pour le repérage des porteurs de projet.
- Les projets développés concernent souvent des productions spécialisées marginales (ex : élevages équins, canins, de chinchillas...), pour lesquelles peu de références existent.

Difficultés rencontrées

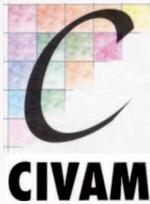
- La mise en place du tutorat.
- Quatre départements sur 6 sont bien impliqués.

Perspectives

- Montée en puissance du dispositif à l'échelle de la région.

Fiche réalisée dans le cadre du projet « Les formes d'appui à l'installation des agriculteurs en circuit court dans les régions », projet porté dans le cadre du Réseau Rural Français et financé par le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche





Le Pôle Régional de Ressources sur les Projets Innovants économes en foncier de Midi-Pyrénées



Favoriser l'installation en développant les projets ou les systèmes agricoles innovants économes en foncier

Enjeux auxquels répond le dispositif

Depuis plusieurs années, le nombre d'agriculteurs et le nombre d'installations en agriculture diminuent. Parallèlement, les exploitations agricoles s'agrandissent. Le foncier est devenu une denrée rare, qui freine l'installation de nouveaux agriculteurs.

Contexte:

Diminution du nombre des installations en agriculture

Foncier:

Frein à l'installation de nouveaux agriculteurs

Solution:

Favoriser le développement de systèmes agricoles innovants économes en foncier

Mais ...

en 2000, ce type de projet était mal accompagné car méconnu

Éléments de contexte local & points de repère

Un des moyens de favoriser l'installation est de développer les projets ou les systèmes agricoles innovants économes en foncier. En 2000, le constat était fait que ces projets étaient souvent mal accompagnés par les OPA car méconnus. Dans le but de favoriser l'émergence de ce type de projets, les organisations professionnelles agricoles de Midi-Pyrénées (en particulier la Chambre Régionale d'Agriculture et les Jeunes Agriculteurs de Midi-Pyrénées) ont mis en place un **Pôle Régional de Ressources sur les Projets Innovants économes en foncier** (PRPI) en 2001.

Objectifs du dispositif et public cible

• Objectifs

Le but du PRPI est d'améliorer l'accompagnement des projets d'installation innovants économes en foncier, grâce à un fichier d'exploitations ressources présentant un intérêt en termes d'emploi, de création de valeur ajoutée et plus particulièrement économes en foncier. Ces projets, pour être considérés comme innovants, ne doivent pas faire partie des grandes filières bénéficiant d'un appui technique et d'une organisation commerciale.

• Public cible

L'outil est destiné aux **conseillers agricoles** pour les aider dans leur mission d'accompagnement des porteurs de projets innovants économes en foncier.

Descriptif et partenariats

Le PRPI est un outil mis en place en partenariat entre les Chambres d'agriculture, les ADASEA et les Jeunes agriculteurs de Midi-Pyrénées. Il est coordonné par la Chambre Régionale d'Agriculture et s'appuie sur un réseau de référents départementaux PRPI.

• Le PRPI regroupe :

- Un réseau de 280 exploitations ressources « innovantes » en place depuis au moins 3 ans et décrites dans une "fiche-projet" (le porteur de projet peut éventuellement être mis en relation avec les exploitants et les conseillers les accompagnant)
- Un réseau de conseillers accompagnant les porteurs de projet et leur facilitant l'accès aux informations connues sur des sujets semblables (référents PRPI départementaux)
- Un centre de documentation sur les projets innovants et les personnes ressources (brèves, conseillers, structures, formation)

• Les rôles du référent PRPI sont les suivants :

- Collecte et actualisation des projets innovants répertoriés dans la base de données
- Diffusion de l'information disponible dans le PRPI : communication auprès des conseillers, des porteurs de projet et du grand public, réponses aux demandes de renseignement des porteurs de projet et des conseillers
- Contribution au site internet : témoignages, centres de ressources

Le PRPI n'est pas un réseau de références technico-économiques, car il est difficile d'actualiser ces dernières sur des projets innovants. De plus, les références issues des exploitations en place depuis plusieurs années ont une plus grande pertinence.

En bref...

• Améliorer l'accompagnement de projets d'installation innovants économes en foncier

• Réseau de 280 exploitations ressources innovantes, réseau de conseillers et centre de documentation

• Depuis 2002, 281 projets et 179 références documentaires recensées

• Meilleur accompagnement des porteurs de projets innovants

• Outil léger, facile à mettre en œuvre et à utiliser

• Nécessité de communiquer régulièrement sur le PRPI afin que les conseillers pensent à l'utiliser

• Mise en place du nouveau dispositif d'accompagnement de l'installation : communiquer sur le PRPI auprès des conseillers PPP afin qu'ils l'emploient

Pour en savoir +:

Contacts:

Samia LAY,

Chambre Régionale
d'Agriculture Midi-
Pyrénées

05 61 75 26 30

samia.lay@mp.chambagri.fr

TEMOIGNAGE

Telka, originaire d'Alsace, s'est installée début 2007 avec un projet de production de safran sur les contreforts de l'Aubrac à 430 m d'altitude. La plantation actuelle est de 160 à 200 000 bulbes, son objectif est de produire un à 1,5 kg de safran en 2010. La recherche de pistils de qualité est sa priorité.



A partir de cette plantation, d'autres activités ont été développées : fabrication de nombreux produits cuisinés et aromatisés au safran (confitures, foie gras au safran, nougats...), vente de bulbilles, organisation de visites à la ferme et de stages de formation.

La commercialisation est réalisée à la ferme, sur les marchés locaux, les salons et par Internet.

Éléments d'approfondissement

Plus d'informations sur le site internet de la CRA Midi-Pyrénées :

www.mp.chambagri.fr
(rubrique PRPI projets innovants)

- Les informations sur le PRPI sont disponibles sur le site internet de la CRA Midi-Pyrénées www.mp.chambagri.fr. Les informations accessibles au grand public et aux conseillers agricoles sont différentes :

Grand public :

- Présentation succincte du PRPI
- Exemples de projets innovants économes en foncier, avec la liste des projets classés par production
- L'agriculteur innovant du mois : un témoignage différent tous les mois et demi
- Contacts : liste et coordonnées des référents PRPI
- Centre de documentation : bulletins de veille sur les projets innovants

Les conseillers agricoles ayant sollicité un code d'accès auprès de la CRA ont accès à davantage de documents :

- Base de données des projets innovants
- Possibilité de rechercher les projets selon plusieurs critères
- Fiches détaillées des projets : elles décrivent le projet, donnent les caractéristiques du porteur de projet /du projet, les contraintes/atouts/conditions de réussite et de reproductibilité du projet, et enfin les coordonnées d'un contact (il s'agit du conseiller ayant accompagné le projet, qui agit comme un filtre pour la mise en relation de l'exploitant ressource).

Partenariats

Chambres d'agriculture, ADASEA et Jeunes agriculteurs de Midi-Pyrénées

Résultats identifiés

Éléments quantitatifs et qualitatifs

• Quantitatif

Depuis 2002, 281 projets et 179 références documentaires ont été recensés. En 2009, la rubrique internet PRPI a reçu 10 000 visites (partie grand public) et la base de données en a reçu 3 000 (partie conseillers).

• Qualitatif

Grâce au PRPI, les conseillers agricoles peuvent mieux accompagner les porteurs de projets innovants, malgré l'absence de références technico-économiques sur ces projets : information succincte sur des projets similaires dans un premier temps, puis éventuellement mise en relation avec une exploitation ressource.

Analyse critique

Points forts et faiblesses

• Points forts

Le PRPI est un outil "léger", facile à mettre à jour et à utiliser, basé sur la mise en relation avec des exploitations ressources. Si le choix avait été fait de constituer un référentiel technico-économique, il serait probablement obsolète actuellement.

• Points faibles

Certains conseillers aimeraient y trouver davantage de références technico-économiques !

Difficultés rencontrées

Il est nécessaire de communiquer régulièrement sur le PRPI auprès des conseillers pour qu'ils pensent à l'utiliser. Ceux qui accueillent peu de porteurs de projets innovants n'ont pas toujours le réflexe d'utiliser le PRPI.

Il est difficile de mesurer le nombre d'installations réalisées avec l'aide du PRPI.

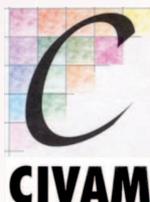
Perspectives

- Valoriser les résultats, faire connaître le PRPI aux conseillers agricoles et gérer le projet dans le temps.

- Avec la mise en place du nouveau dispositif d'accompagnement de l'installation (PPP), communiquer sur le PRPI auprès des conseillers (Points info installation, conseillers PPP) afin qu'ils l'utilisent dans leur accompagnement des candidats à l'installation. C'est un outil contribuant à la personnalisation des parcours d'installation.

Fiche réalisée dans le cadre du projet « Les formes d'appui à l'installation des agriculteurs en circuit court dans les régions », projet porté dans le cadre du Réseau Rural Français et financé par le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche





Tutorat en Poitou-Charentes



Proposer aux futurs installés un appui de moyen terme via un réseau de tuteurs paysans



Enjeux auxquels répond le dispositif

Appuyer les installations des porteurs de projet en Poitou-Charentes et accompagner les futurs installés dans leur intégration sociale et professionnelle.

Éléments de contexte local & points de repère

Ce dispositif de « tutorat » est mis en œuvre par le **réseau INPACT en Poitou-Charentes**. Il est réalisé par les associations suivantes : **CIVAM du Haut Bocage** pour le Bocage Deux-sévrien et le Thouarsais, l'**ARDEAR** pour la Charente et la Charente Maritime.

Contexte:

Poitou-Charentes

Vieillessement de la population agricole.

Tendance des exploitations à l'agrandissement.

En Deux-Sèvres:

- Le nombre d'exploitants agricoles a diminué de 7% entre 2000 et 2007.

- En 2007, 9% des exploitants disaient effectuer de la vente directe aux consommateurs.

- Très faible part des exploitations vendant en circuits courts (moitié moins qu'au niveau national).

En bref...

● Aider à l'installation en créant une relation entre le porteur de projet et un noyau de producteurs en place

● Dispositif inscrit dans le parcours à l'installation au niveau national

● Succès des rencontres cantonales collectives entre jeunes en installation et tuteur

● Cadre juridique non défini

● Demandes de références techniques des porteurs de projet non satisfaites

● Renforcer les groupes des producteurs existants et anciens grâce à la rencontre avec de nouveaux producteurs

Objectifs du dispositif et public cible

• Objectifs

Il propose aux futurs installés de **mettre en relation avec des tuteurs**, agriculteurs installés, sur le territoire de leur projet à venir, et / ou **référents** sur une thématique particulière (compétences dans une technique particulière ...).

• Public cible

Il s'adresse à **tous types de projets agricoles**, mais la grande majorité d'entre eux comporte une dimension **circuits courts**, dont les caractéristiques évoluent au cours de l'accompagnement. La quasi totalité des candidats à l'installation sont des « **hors cadre familial** ».

Descriptif et partenariats

• Fonctionnement du dispositif

Le tutorat consiste en la création d'une relation entre un futur paysan et un noyau de producteurs en place.

Il s'inscrit dans un accompagnement à l'installation plus large dont différentes phases sont :

- **La création et la formation d'un réseau de tuteurs en amont.** Le CIVAM du Haut bocage et la Chambre d'Agriculture ont tenté de repérer de façon systématique les tuteurs sur tout le territoire et de formaliser cet engagement (réunions d'informations, rédaction d'une Charte). Cette étape a été lourde à mener.

- **Les premiers contacts et un entretien individuel avec le porteur de projet :** l'animateur(trice) fait preuve d'une attention particulière à repérer le stade d'avancement du projet et intervient sur la méthode (définition d'objectifs concrets, baliser l'avancement des étapes). D'autres entretiens sont possibles, mais dans les faits le relais est pris par des rencontres collectives entre porteurs de projets.

- **La constitution d'un groupe de producteurs autour du porteur de projet :** en Nord Deux Sèvres, le contact direct entre l'animatrice et les producteurs repérés permet de répondre facilement à la demande concrète d'un jeune demandeur de constituer un groupe de producteurs autour de lui : c'est l'action concrète qui est motrice.

Ce groupe comprend obligatoirement un producteur voisin du futur installé (on vise ici le voisinage) et sa composition évolue dans le temps avec les problématiques à traiter. Il était conçu pour intégrer d'autres acteurs que des agriculteurs. En pratique, seul un jeune installé, souhaitant se faire accompagner dans la création d'une AMAP, a utilisé cette possibilité en intégrant un consommateur à son groupe de tuteurs. La mise en relation doit être particulièrement soignée et doit intervenir davantage au début, lorsque les personnes concernées « n'osent pas » solliciter les référents repérés pour eux.

Les rencontres collectives organisées entre plusieurs futurs agriculteurs et plusieurs tuteurs potentiels à l'échelle du canton ont été une réussite et seront donc reconduites en 2010.

L'animatrice de Charente Maritime décrit dans ses pratiques la nécessité d'une formalisation, même légère, du contrat entre tuteur, animateur et porteur de projet.

Pour en savoir +:

Contacts:

CIVAM du Haut Bocage

34 Grande Rue

79 700 Mauléon

05 49 81 80 29

civamhb@wanadoo.fr

Les thématiques travaillées propres aux circuits courts concernent :

- Le repérage sur le territoire des différentes formes de circuits courts existantes : la demande des porteurs de projets est forte sur ce volet. Les Pays participent au recensement des producteurs
- L'information des porteurs de projets sur les modes de fonctionnement des circuits courts (AMAP, groupes de consommateurs, ...)
- Des échanges techniques sur la production et la transformation

Partenariats

Associations impliquées dans la mise en place du tutorat : CIVAM du Haut Bocage pour le Bocage Deux-sévrien et le Thouarsais, ARDEAR pour la Charente et la Charente Maritime.

Résultats identifiés

Éléments quantitatifs et qualitatifs

Le dispositif de tutorat a été inscrit dans le parcours à l'installation.

En 2009, le CIVAM du Haut Bocage a effectué 23 entretiens individuels. **16 des 23 personnes reçues incluaient dans leur projet d'installation une dimension circuit court.**

Les groupes constitués à la suite de ces entretiens comportent

- **20 maraîchers** en cours d'installation et futurs installés. Six rencontres en 2009 leur ont permis de visiter 3 sites différents pour découvrir différentes formes de commercialisation. Leur projet commun consiste aujourd'hui à créer une structure collective de commercialisation locale, à l'échelle de deux Pays.
- **Des futurs éleveurs caprins** (pas de dimension circuit courts)

En Deux-Sèvres, en 2009, 40 tuteurs ont été identifiés et 10 porteurs de projet se sont engagés dans la démarche de tutorat.

Analyse critique

Points forts et faiblesses

Ce dispositif est aujourd'hui inscrit dans le parcours à l'installation au niveau national. Néanmoins, **son cadre juridique n'est pas défini**, en particulier pour le tuteur. Toutefois, les animateurs qui l'ont expérimenté sont sollicités localement et nationalement.

Difficultés rencontrées

Lorsqu'un tuteur s'engage dans ce dispositif, il prend en partie l'engagement de **ne pas s'agrandir en nuisant à l'installation d'un futur agriculteur**. Dès lors, on peut se demander quel serait le succès de cette initiative si elle était mise en place sur un territoire moins ouvert à l'installation des jeunes que le Bocage (131 DJA examinées en Deux-Sèvres en 2008) ?

Les **demandes de références techniques des porteurs de projet ne sont pas satisfaites**. Toutefois, l'accompagnement de plusieurs maraîchers par le centre de gestion membre d'INPACT (ACCEA+, Parthenay) permet de fournir aux jeunes quelques éléments chiffrés. Néanmoins, n'étant pas formalisés, **ces repères sont fragiles** car ils relèvent des compétences propres d'une personne. Le tutorat qui renvoie sur l'expérience des producteurs en activité est une réponse à cette difficulté.

Le tutorat **ne permet pas d'apporter des réponses au delà des expériences et initiatives présentes sur le territoire**. Par exemple, le tutorat ne pourrait apporter des réponses à des questions concernant la production de fruits ou de miel. Lorsque les animateurs ne disposent pas d'éléments de contenu à fournir aux jeunes, ils les renvoient sur d'autres structures.

Perspectives

- **Renouveler les rencontres cantonales tuteur/jeunes en installation**
- **Renforcer les groupes de producteurs existants et anciens grâce à la rencontre avec de nouveaux producteurs (dont le groupe de maraîchers constitué)**

Éléments

d'approfondissement

Plus d'informations sur le site internet d'INPACT Poitou-Charentes: <http://www.inpactpc.org/>

Fiche réalisée dans le cadre du projet « Les formes d'appui à l'installation des agriculteurs en circuit court dans les régions », projet porté dans le cadre du Réseau Rural Français et financé par le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche





Centre de Gestion du Foncier Disponible en Limousin



Observatoire sur la transmission des exploitations et le foncier libérable



Contexte: Le Limousin

Installation de 200 à 250 jeunes agriculteurs par an, majoritairement dans les productions dominantes locales : élevage bovin et ovin.

L'accès au foncier a été clairement analysé comme premier frein à l'installation des porteurs de projet en circuits courts et en diversification ; et c'est l'accès à l'information plutôt qu'aux financements qui pose problème.

La profession agricole, aidée financièrement par la Région Limousin, a donc souhaité se doter d'un outil permettant de capitaliser et faire circuler les données sur la disponibilité actuelle et à venir du foncier.

En bref...

- Observatoire sur la transmission des exploitations et le foncier libérable

- Base de données et cartographie

- Mener des actions d'animation locale et réaliser des opérations de restructuration en vue de favoriser l'installation

- Réponse adéquate aux demandes naissantes

- Important travail préalable

- Opérationnel fin 2010

Enjeux auxquels répond le dispositif

Prévu pour être **opérationnel fin 2010**, ce centre est né d'une volonté régionale de **disposer d'un observatoire** (base de données et cartographie) sur la **transmission des exploitations** et le **foncier libérable** pour mener des **actions d'animation locales** (diagnostics fonciers) et réaliser des **opérations de restructuration** en vue de **favoriser l'installation**.

Il se base sur **l'existence de données à capitaliser et à valoriser** :

- Des données issues des opérations de sensibilisation des cédants (connaissance des perspectives de succession-reprise),
- Des audits de transmissibilité
- Des offres d'exploitations (SAFER Limousin)
- Des diagnostics territoriaux.

Éléments de contexte local & points de repère

Le centre de gestion du foncier disponible est une action régionale **portée par les trois départements de la région Limousin** : la Corrèze, la Creuse et la Haute-Vienne.

Objectifs du dispositif et public cible

● Objectifs

Ils peuvent être classés selon trois axes principaux :

- Disposer d'une vision actuelle de la situation foncière d'un territoire,
- Pouvoir conduire des actions prospectives en terme de gestion du foncier et des installations,
- Mettre en place des actions locales en faveur de l'installation et de la restructuration.

● Public cible

Trois types de publics sont visés :

- Les collectivités locales souhaitant mettre en œuvre des actions en termes d'installation et d'accueil,
- Les structures accompagnant des porteurs de projet,
- Les candidats à l'installation.

Descriptif et partenariats

Les services sont proposés sous la forme de la réalisation de plusieurs types de cartes :

1> Carte des exploitations libérables ou transmissibles

Les exploitations individuelles y figureront par classe d'âge de l'exploitant (plus de 55 ans, de 40 à 55 ans, moins de 40 ans), tandis que les exploitations sociétaires seront ordonnées par classe d'âge de l'exploitant le plus jeune (même classes).

Utilisation : elle permettra la visualisation de la dynamique locale du renouvellement des générations, le repérage des secteurs à forte tension foncière et l'évaluation de la pertinence à réaliser un diagnostic foncier territorial.

2> Carte de la transmission dans les sociétés

Les sociétés y figureront avec identification de l'âge de l'associé le plus âgé (plus de 55 ans, de 40 à 55 ans, moins de 40 ans).

Utilisation : elle permettra de conduire une action particulière sur la transmission dans les exploitations sociétaires : remplacement d'un associé, salariat ou réorganisation de l'exploitation.

3> Carte des exploitations libérables

Elle donnera accès à des informations concernant la reprise (assurée, incertaine, non assurée) des exploitations : individuelles de plus de 55 ans / sociétaires avec associé le plus jeune de plus de 55 ans et identifiera les exploitations pour lesquelles cette donnée n'est pas connue.

Utilisation : elle permettra le repérage et l'identification des secteurs difficiles pour le renouvellement des générations, la valorisation de ces données pour réaliser des diagnostics de territoire et l'animation de comités locaux pour l'installation et la transmission.

Pour en savoir +:

Contacts:

Pierre VENTEAU,
Chambre d'Agriculture de
Haute-Vienne

pierre.venteau@haute-vienne.chambagri.fr

4> Carte du foncier disponible

Elle donnera accès aux îlots des exploitations disponibles à terme. Un code couleur indique l'échéance de la disponibilité du foncier (1 à 2 ans, 3 à 4 ans, 5 ans ou plus). Une superposition des différents zonages ayant un impact sur l'activité agricole apportera une plus-value certaine pour l'analyse : zones des PLU, carte Natura 2000, carte ZNIEFF.

Utilisation : Elle permettra d'anticiper et de prévoir des opérations de restructuration foncière avec l'objectif prioritaire de l'installation.

5> Carte du parcellaire du foncier disponible

Elle indiquera les parcelles cadastrales des îlots des exploitations en recherche d'un repreneur avec identification des propriétaires.

Utilisation : elle permettra des opérations de restructuration foncière, des opérations d'accompagnement des reprises d'exploitations : volet foncier de l'audit de transmissibilité de l'exploitation ; devenir de terres en location et en propriété.

Partenariats

La Région Limousin est le financeur principal de l'opération. Les autres partenaires sont les **Chambres d'Agriculture** de Corrèze, Creuse et Haute-Vienne, la **SAFER** Marche-Limousin ainsi que l'**ADASEA** de la Haute-Vienne.

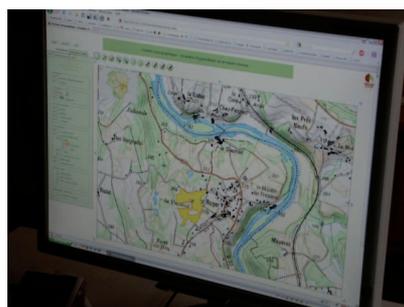
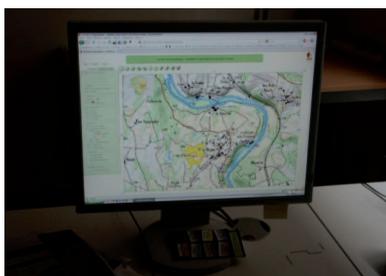
Ils s'engagent par convention à mutualiser au sein du Centre de Gestion du Foncier toutes les données sur la transmission des exploitations et sur le foncier libérable. Les données sont la propriété des partenaires.

Résultats identifiés

Éléments quantitatifs et qualitatifs

Le dispositif est en cours de constitution. Il devrait être opérationnel pour fin 2010. Il est donc impossible actuellement de discuter des résultats obtenus.

Ci-dessous, des photographies du portail informatique:



Analyse critique

Points forts et faiblesses

Le dispositif apporte une **réponse adéquate aux demandes naissantes des collectivités sur les problématiques de l'accueil et de l'installation.**

Par ailleurs, il constitue un **positionnement professionnel fort en termes d'installation et de gestion du foncier.**

Difficultés rencontrées

- **Important travail préalable :** serveur externe au niveau régional et modèle de wepmapping à constituer.
- **Important travail de récupération des données de terrain** dans les départements pour assurer la mise à jour des données individuelles (facteur de réussite, ex CA 19 : rencontre individuelle de tous les exploitants pour constituer la base).
- **Enseignements tirés :**
 - Nécessité d'une **présence forte sur le terrain.**
 - **Mobilisation large des compétences complémentaires** des Chambres d'Agriculture.
 - **La mise en œuvre du projet nécessite un temps relativement conséquent.**

Fiche réalisée dans le cadre du projet « Les formes d'appui à l'installation des agriculteurs en circuit court dans les régions », projet porté dans le cadre du Réseau Rural Français et financé par le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche





Site internet pour l'accompagnement à la création d'activités et la recherche de foncier



Ressources pour des porteurs de projets agricoles et agri-ruraux



Enjeux auxquels répond le dispositif

Le site internet « paysans-creactiv » vise à favoriser l'installation des porteurs de projets agri-ruraux innovants. L'un des enjeux majeurs identifiés pour la création d'activité, est la recherche de foncier, d'un lieu pour s'installer.

Éléments de contexte local & points de repère

En Bretagne, plus d'un tiers des porteurs de projets identifiés sont des « hors-cadre familial ». Ils se caractérisent bien souvent par le souhait de s'installer sur des activités à forte valeur ajoutée pour le territoire : productions diversifiées, accueil à la ferme, activités de transformation et vente en circuits courts...

Ces projets, que l'on peut qualifier de novateurs au regard du système agricole présent sur le territoire font l'objet d'attentes nouvelles en termes de :

- **Structure/lieu d'installation** : ils nécessitent bien souvent des surfaces moins importantes,
- **Organisation** : les différentes compétences ou activités dont ils relèvent peuvent être qualifiées de complexes et faire appel à des savoir-faire spécifiques d'une part ; et d'autre part à une organisation appropriée (individuelle ou collective) nécessitant une connaissance des acteurs du territoire et de l'accompagnement.

Objectifs du dispositif et public cible

Porté par la FRCIVAM Bretagne en partenariat avec le collectif INPACT Bretagne et des structures d'accompagnement associées, un site internet dédié à l'accompagnement des porteurs de projets agricoles et ruraux a été mis en place en 2009. Néanmoins, les rubriques annonces foncières et annuaire des structures de l'accompagnement avaient été mises en place en fin 2007-début 2008 sur un portail, qui a été rapatrié en 2009 sur le site actuel.

Il vise à fournir les informations utiles et nécessaires aux porteurs de projets pour le passage de l'idée au projet, en amont de la formalisation du projet :

- **Informations sur les annonces foncières** : reprises d'exploitations, parcelles foncières disponibles, nids d'activités, recherche d'associé ou de salarié,
 - **Annuaire des structures de l'accompagnement,**
 - **Ressources et informations en ligne sur les outils et référence d'accompagnement des porteurs de projets** : où trouver l'accompagnement adéquat? Quel(le)s peuvent être les ressources disponibles, les interlocuteurs?... ,
 - **Informations sur les financements mobilisables pour la création d'activités** : chiffrage des besoins, recherche guidée des aides disponibles, portraits de créateurs,
 - **Les actualités** : formations, session collectives et individuelles sur la création d'activités, manifestations diverses...
- Les informations disponibles sur le site sont destinées à tout porteur de projet agri-rural, quel que soit l'état d'avancement de son projet, mais aussi aux cédants ou futurs cédants et aux accompagnateurs.

L'objectif spécifique du volet « annonces foncières » est de collecter les informations foncières qui ne passent pas toujours par les structures institutionnelles et de les partager au sein du collectif INPACT élargi pour à la fois les faire connaître aux porteurs de projets à la recherche d'un site pour s'installer et éviter que ces fermes aillent à l'agrandissement.

La valorisation de la production sur des petites fermes passe le plus souvent par une orientation vers les circuits courts.

Descriptif et partenariats

Une rubrique spécifique « annonces foncières » a été créée au sein d'un site internet dédié à l'accompagnement des porteurs de projets agri-ruraux innovants en Bretagne : <http://www.paysans-creactiv-bzh.org>.

Les structures participantes mettent en ligne régulièrement les annonces dont elles ont connaissance et peuvent consulter les offres pour les reproduire dans leurs propres organes de diffusion d'information.

Pour les fermes à reprendre ou les terres à louer/à vendre, les informations disponibles sur le site concernent :

- la zone géographique
- la surface agricole
- le type de production actuelle
- les bâtiments d'exploitation : oui/non
- si tout est à louer/ à vendre/mixte
- la date de reprise prévue
- structure et/ou personne à contacter et son téléphone

Contexte: La Bretagne

Baisse structurelle du nombre d'exploitations agricoles : -59% entre 1988 et 2007.

Rythme de disparition des exploitations agricoles : 3.5% en rythme annuel depuis 2005.

Diminution du nombre d'installations de jeunes agriculteurs de 1300 en 1990 à 500 en 2006.

Non renouvellement des classes d'âge parmi les exploitations professionnelles.

Ecart grandissant entre le nombre des installations et celui des départs en retraite.

En bref...

- Site internet dédié à l'accompagnement des porteurs de projet agricoles et ruraux, mis en place en 2007.

- Fournir toutes les informations utiles et nécessaires aux porteurs de projet.

- Plus de 10 000 visites par an sur la page « annonces foncières »

- Administration du site facile et rapide

- Développer un page permettant le dépôt de demandes de foncier

Pour en savoir +:

Contacts:

FRCIVAM Bretagne

17 rue du Bas-Village

CS 37 725

Cesson Sévigné cedex

02 99 77 39 20

contact@civam-bretagne.org

Éléments

d'approfondissement

Plus d'informations sur le site internet <http://www.paysans-creactiv-bzh.org> (rubrique PRPI projets innovants)

Pour les **recherches d'associés**, les informations comprennent :

- la zone géographique
- les productions
- l'objectif de l'association : remplacement/création/diminution du temps de travail
- la structure et/ou personne à contacter et son téléphone

Si la personne le souhaite, son annonce peut être **anonyme**, avec simplement le contact de la structure ayant donné l'information.

Les **particuliers peuvent également proposer une annonce** : une régulation est réalisée avant la mise en ligne.

Les annonces sont insérées dans une rubrique plus globale sur le foncier où l'on trouve d'autres informations.

Partenariats

Le dispositif est porté par INPACT Bretagne : FRCIVAM, FRAB, AFIP, Accueil Paysan, RAD, SEGROFO, ARAP

Les structures associées sont : Terre de Liens, MRJC, La Marmite, Entraide Rurale en Pays de Vilaine, Solidarité Paysans, ASPAARI

Nids d'activités : processus qui vise à mettre à disposition d'un porteur de projet, un lieu pour exercer son activité en lien avec une exploitation déjà existante. Le porteur de projet peut ainsi bénéficier de l'accompagnement in-situ via une forme de parrainage par les personnes exerçant sur le site.

Résultats identifiés

Éléments quantitatifs et qualitatifs

En 2009, les annonces foncières sont la page la plus consultée du site « paysans creativ » et reçoivent **plus de 10 000 visites par an**.

En revanche, il est plus **difficile de quantifier le nombre de porteurs de projets agricoles et agri-ruraux s'installant grâce à ce dispositif** car il n'y a pas de retour de leur part.

Analyse critique

Points forts et faiblesses

• Points forts

Le site est **bien conçu** et son **administration est assez rapide**. De plus, il est **bien fréquenté**.

• Points faibles

Les personnes ayant déposé une annonce reçoivent tous les mois une demande par mail pour savoir si elles désirent ou non maintenir leur offre. Ce dispositif est à la fois un point fort, car il permet de supprimer au fur et à mesure les annonces qui ne sont plus d'actualité et un point faible, car si les personnes ne répondent pas assez rapidement au mail, leur annonce est supprimée, alors qu'elle n'a pas forcément abouti.

Difficultés rencontrées

Des **difficultés d'ordre technique** ont été constatées à la **mise en place du site**, et également lors du **rapatriement de données d'un autre site**.

Au niveau des annonces foncières, **seul le dépôt d'offres de foncier est possible**, le dépôt de demandes ne l'est pas. Certaines personnes, **souhaitant effectuer une demande sur le site**, l'inscrivent donc dans la **catégorie des demandes**, qui n'est pas prévue pour cela.

Perspectives

- **Créer sur le site un espace où les porteurs de projet agricole n'ayant pas ou pas assez de terres pour développer leur activité pourraient déposer leur demande en foncier**

Fiche réalisée dans le cadre du projet « Les formes d'appui à l'installation des agriculteurs en circuit court dans les régions », projet porté dans le cadre du Réseau Rural Français et financé par le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche





Le CERD : Centre d'Etudes et de Ressources sur la Diversification



Accompagner les agriculteurs diversifiés ou les porteurs de projet souhaitant s'installer en circuit court



Enjeux auxquels répond le dispositif

Le Centre d'Etudes et de Ressources sur la Diversification (CERD) a été créé en 1990 en Bourgogne à l'initiative d'agriculteurs diversifiés pour accompagner les porteurs de projet (candidats à l'installation et agriculteurs) souhaitant évoluer sur des circuits courts.

Éléments de contexte local & points de repère

Le développement des circuits courts répond à la fois à une demande forte des consommateurs à la recherche d'une offre de produits de proximité et de lien avec les producteurs et aux réflexions sur une agriculture plus durable discutée dans le cadre du Grenelle de l'environnement et des Assises de l'Agriculture.

L'accès et la réussite sur ces circuits de commercialisation exige néanmoins beaucoup de professionnalisme de la part des producteurs et la maîtrise de différents métiers : production, transformation et vente. Pour aider les producteurs et les conseillers qui les accompagnent dans leur parcours d'installation et de développement de leur entreprise, le Centre d'Etudes et de Ressources sur la Diversification (CERD) propose un ensemble d'outils technico-économiques et réglementaires (dont sanitaires et commerciaux).

Objectifs du dispositif et public cible

• Objectifs

Le Centre d'Etudes et de Ressources sur la Diversification (CERD) a pour objectif, en Bourgogne, d'accompagner les agriculteurs diversifiés ou les porteurs de projet souhaitant s'installer en circuit court. Dans ce but, le CERD a développé des références réglementaires et technico-économiques, des méthodes d'approche du marché et des outils d'accompagnement sanitaire des ateliers de transformation.

• Public cible

Les dispositifs énoncés précédemment ont pour objectif commun l'accompagnement des porteurs de projet. Les références réglementaires et technico-économiques sont également diffusées auprès de tous les organismes chargés de l'accompagnement et/ou du financement (conseillers, banques, collectivités).

Les outils d'accompagnement sanitaire des ateliers de transformation sont également utiles aux responsables d'ateliers fermiers.

Descriptif et partenariats

Association loi 1901, ce centre développe les services suivants :

- Informations et appui aux porteurs de projet,
- Réponse aux demandes d'informations relatives à la production, à la transformation et à la commercialisation,
- Appui au montage de projet sur le plan technique et économique.

Pour répondre à ses objectifs, le CERD a créé un réseau d'échange entre conseillers en diversification et circuits courts et a développé différents outils d'accompagnement spécifiques et de différentes natures :

Des références réglementaires et technico-économiques :

Elles sont rassemblées dans un document intitulé « Diversifier », fruit de la mutualisation des compétences des conseillers en diversification. Ce réseau de conseillers se réunit régulièrement pour échanger sur les projets : difficultés, façon de les résoudre, ...

L'édition 2009 comprend 72 fiches dont :

- 23 fiches sur des sujets transversaux intéressant l'ensemble des activités (aspects juridiques, fiscaux, sociaux...)
- 20 fiches sur les productions animales (volailles de ferme, escargots, ...)
- 22 fiches sur les productions végétales (jardin libre cueillette, framboise, huiles, ...)
- 7 fiches sur les services (tourisme équestre, déchiquetage de bois, entretien pour les collectivités, ...)

L'élaboration d'une fiche est l'aboutissement de synthèses bibliographique et réglementaire ou d'enquêtes auprès des producteurs déjà installés. Elles sont disponibles sous format papier, CD Rom ou fiches individuelles).

Des méthodes d'approche du marché (présentées dans un guide)

Avec l'appui de Résolia (Institut de Formation des Chambres d'Agriculture), le CERD propose annuellement une journée d'échanges sur l'approche de marché aux conseillers en diversification et circuits courts sur toute la France. Ces méthodes portent à la fois sur la synthèse de données existantes, le calcul de zone de chalandise, la création d'enquêtes consommateurs et d'entretiens auprès de distributeurs ou utilisateurs potentiels.

Contexte:

Diversification:

- ensemble des productions non dominantes (en Bourgogne: autres que bovins, ovins, grandes cultures et viticulture).
- activités générant une plus value sur la production déjà en place (transformation...) ou ayant pour support l'exploitation (tourisme...)
- assez mal connue mais vrai poids économique et atout à différents niveaux pour l'agriculteur.

En Bourgogne, les produits fermiers représentent 15% de la dépense des ménages.

Le réseau Diversification (conseillers du CERD et des CA départementales de Bourgogne), un outil développé pour répondre à une demande de conseil en augmentation.

En bref...

• Accompagner les agriculteurs diversifiés ou les porteurs de projet souhaitant s'installer en circuit court.

• Développement de
- références réglementaires et technico-économiques
- méthodes d'approche du marché
- outils d'accompagnement sanitaire des ateliers de transformation

• Large diffusion des références auprès des porteurs de projet.

• Le référentiel « Diversifier » répond à un réel besoin sur l'ensemble du territoire français.

• Développer la production des références et obtenir des données plus fiables en prenant en compte les différentes dimensions des exploitations.

Pour en savoir +:

Contacts:

Françoise MORIZOT-BRAUD,
Directrice
ou

Isabelle GERASSE,
Chargée de Mission

CERD

6 Place Saint Christophe –
58120 CHATEAU-CHINON

03 86 85 02 10

Fax 03 86 85 04 34

cerd@wanadoo.fr

Site internet :

www.centre-diversification.fr



Éléments

d'approfondissement

Les fiches individuelles de références réglementaires et technico-économiques sont directement téléchargeables sur le site du CERD :

www.centre-diversification.fr

Des outils d'accompagnement sanitaire des ateliers de transformation

Ils sont proposés en **complément de formations à l'hygiène**. Ces outils comprennent à la fois des synthèses réglementaires, des plans types de nettoyage et de désinfection, un dossier type d'agrément pour les petits abattoirs de volailles et de lagomorphes et d'autres secteurs d'activité.

Par ailleurs, le CERD produit également d'autres services :

Publication : étude réalisée avec le réseau des Chambres d'Agriculture sur la consommation des produits fermiers, conduite dans 5 régions de France : Bourgogne, Bretagne, Ile de France, Rhône-Alpes et Poitou-Charentes.

Etudes de marché : mieux appréhender les marchés potentiels et définir la politique marketing à mettre en œuvre en termes de produits, et suivre les tendances lourdes de la consommation et des évolutions des marchés afin de définir des pistes pour la diversification.

Formation : intervention dans les formations liées à la diversification et permettant de répondre aux besoins des agriculteurs diversifiés.

Actions concertées sur le plan régional, dans le cadre de la Cellule Régionale de Diversification (optimiser l'action de chacun des membres et réaliser des économies d'échelle).

Réponse à la demande des conseillers des organismes existants (apport de documentation, intervention complémentaire et réalisation d'études spécifiques).

Partenariats

Les partenaires du CERD sont les Chambres d'Agriculture de Bourgogne et l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture, le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, le Programme Régional Installation (PRI), l'Institut de Formation des Chambres d'Agriculture (IFCA), le Parc Naturel Régional du Morvan et le Conseil Régional de Bourgogne, des Pays de la Région Bourgogne ainsi que des organismes de formation agricole et des agriculteurs diversifiés.

Résultats identifiés

Éléments quantitatifs et qualitatifs

En 2009,

- Les **références réglementaires et technico-économiques ont été diffusées auprès de 208 porteurs de projet et organismes**. Le référentiel « Diversifier », créé pour accompagner les porteurs de projet en Bourgogne, répond à un **réel besoin sur l'ensemble du territoire français**. Le site internet du CERD (www.centre-diversification.fr) donne lieu à un flux de questions important.

- Le CERD a **accompagné 23 candidats à l'aide des méthodes d'approche du marché**.

Ces méthodes permettent d'appréhender le marché sur le plan quantitatif et qualitatif et de définir une offre commerciale adaptée.

Analyse critique

Points forts et faiblesses

Les **méthodes d'approche du marché** permettent aux porteurs de projet de **rectifier** ou d'**affiner** leur propre vision du marché et de sécuriser les financeurs.

Les outils d'accompagnement sanitaire des ateliers de transformation sont proposés en complément de formations à l'hygiène. Ils facilitent le suivi sanitaire des ateliers, face à la difficulté identifiée concernant le prise en considération des spécificités des ateliers fermiers.

Difficultés rencontrées

La **réactualisation annuelle de l'ensemble des données de références réglementaires et technico-économiques** (nécessaire pour prendre en compte l'évolution des contextes) constitue un **travail relativement conséquent**.

Perspectives

- **Afin de développer la production de références réglementaires et technico-économiques et obtenir des données plus fiables prenant en compte les différentes dimensions des exploitations, le CERD se propose de conduire, en tant que chef de file, un projet sur ce thème. Il a déposé un dossier dans le cadre de l'appel à projet innovant Casdar avec l'Institut de l'Elevage, TRAME et un ensemble de partenaires de la recherche et du développement. Ce dossier a été accepté.**

Fiche réalisée dans le cadre du projet « Les formes d'appui à l'installation des agriculteurs en circuit court dans les régions », projet porté dans le cadre du Réseau Rural Français et financé par le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche





Le Réseau « DIVA »



Favoriser l'accompagnement des porteurs d'idées ou de projets agricoles et agri-ruraux

Enjeux auxquels répond le dispositif

Le « réseau DIVA » vise à favoriser l'**attractivité des territoires ruraux**, la **pérennité des exploitations agricoles** et la **valorisation des ressources locales** en faisant travailler les structures d'accompagnement ensemble et en faisant évoluer leurs méthodes vers une approche moins sectorielle.

Éléments de contexte local & points de repère

• Etudes préalables

Identification en 2004/2005 d'un **gisement de projets agricoles innovants** en émergence ou en cours de réalisation en Limousin, dont la **concrétisation était difficile**.

Constatation d'une **évolution des conditions du renouvellement des exploitations** (développement notamment de la pluriactivité et augmentation des installations hors cadre familial) et de la **multiplication du nombre d'installations** suite à des reconversions. Aider ces projets à se concrétiser nécessitait de **réunir un ensemble de compétences diverses**.

Objectifs du dispositif et public cible

• Objectifs

- Favoriser l'accueil et une installation de qualité de nouveaux agriculteurs et de nouveaux résidents en milieu rural
- Encourager et promouvoir les initiatives locales, l'emploi, la création ou le développement d'activités agricoles et agri-rurales
- Favoriser la pérennité d'exploitations agricoles pouvant être multifonctionnelles ou souhaitant mettre en place des ateliers de diversification
- Soutenir l'éclosion de nouveaux projets agri-ruraux s'appuyant sur les ressources locales (agro-climatiques, écologiques, humaines, géographiques...)

• Public cible

Les porteurs de projets à dimension agricole résidant ou souhaitant s'installer en Limousin.

Le dispositif s'adresse aux projets individuels ou collectifs, ne relevant pas des filières dominantes organisées en circuits longs (filieres bovin viande et lait, ovin viande, porc, caprin lait, pommes, noix), sauf en ce qui concerne la mise en place de produits transformés, de nouvelles variétés végétales (hors OGM) ou des modes de commercialisation en circuits courts.

Descriptif et partenariats

Le « réseau DIVA », mis en place par le Conseil Régional du Limousin début 2008, regroupe un ensemble de structures d'accompagnement partenaires qui se sont engagées à mutualiser leurs savoirs et offrir leurs services aux porteurs de projets.

Dans le cadre de ce dispositif, le Conseil Régional accorde une aide (dépenses éligibles : 80 % des dépenses, soit un montant maximum de 4 500 € par bénéficiaire pour l'ensemble des services. 20% restent à la charge du porteur de projet).

• Fonctionnement du dispositif

Concrètement, un porteur de projet qui s'inscrit dans la dynamique du réseau DIVA suit une démarche en **3 étapes**.

1. Le porteur de projet contacte le réseau DIVA : ses besoins sont identifiés.
2. Les structures du réseau les plus compétentes sur le projet envoient des propositions au porteur. Ce dernier choisit l'organisme qui l'accompagnera, avec lequel il prend rendez-vous afin de détailler l'offre de service.
3. Le porteur de projet accepte l'offre et la structure adresse un dossier de demande d'aide au Conseil Régional. Ce dossier fait ensuite l'objet d'un vote de la Commission Permanente du Conseil Régional ; dès lors les services de conseil peuvent être mis en œuvre.

• Ces services sont :

- Un **appui à l'émergence de projets** (clarifier le projet, favoriser sa cohérence avec le projet de vie du porteur).
- Un **appui au montage et au lancement de projet** (co-construction du plan d'action, formations spécifiques, amélioration de l'efficacité de la recherche de financements).
- Un **suivi post-création** (poursuite du dialogue sur l'évolution de l'activité, parfois via des formations ou des études).



Contexte:

Le Limousin

- Petite région de 710 000 habitants
- Importante économie agricole
- Qualité des produits de terroir
- Depuis le 19ème siècle: diminution de la population rurale, entraînant un vieillissement et une perte d'activité
- Aujourd'hui: arrivée de nouvelles populations ==> Espace rural multifonctionnel et convoité
- Hyper spécialisation en viande bovine et agrandissement des exploitations existantes au détriment de la diversité

En bref...

- «Réseau DIVA» : ensemble des structures d'accompagnement qui mutualisent savoirs et services pour suivre les porteurs de projet lors de leur installation en agriculture
- Beaucoup de projets en productions végétales avec un volet vente directe
- 58 projets suivis en 2008, 77 en 2009
- Accessible aux porteurs de projets quel que soit leur statut
- Espace professionnel d'échanges entre structures d'accompagnement

- Développer des dispositifs pour résoudre les problèmes d'accès au foncier des porteurs non issus du monde agricole

Partenariats

Le réseau DIVA rassemble aujourd'hui environ **30 partenaires**, dont les acteurs essentiels de l'accompagnement agricole en Limousin ainsi que des acteurs impliqués dans le développement des zones rurales.

Résultats identifiés

Éléments quantitatifs et qualitatifs

• Quantitatif

Au total, **480 porteurs de projet** ont été identifiés (au 1^{er} août 2010) depuis le lancement du projet. En 2008, 58 projets ont été suivis grâce à ce dispositif, 77 en 2009 et 72 au 1^{er} septembre 2010. Plusieurs des projets sont **collectifs** : les 135 dossiers représentent plus de 220 porteurs de projets.

• Qualitatif

Les porteurs de projet sont globalement, pour un tiers des **agriculteurs** qui souhaitent se diversifier, pour un tiers des personnes en **reconversion** ou **double activité** et pour un tiers des **demandeurs d'emploi** ou **bénéficiaires des minima sociaux** souhaitant créer leur activité. Leur moyenne d'âge est entre 35 et 45 ans.

La plupart des porteurs de projet suivis s'orientent vers une installation en agriculture ou en pluriactivité. Beaucoup de projets accompagnés concernent les **productions végétales** (maraîchage bio, fruits) et comportent un volet **vente directe**. Les activités d'accueil à la ferme sont également bien représentées.

Analyse critique

Points forts

- **Accessibilité** : Le dispositif DIVA permet d'accompagner tous les porteurs de projet agricoles et agri ruraux, y compris les plus innovants ou originaux.
- **Echange d'information** : des forums ponctuels sont organisés rassemblant les porteurs de projet du réseau DIVA concernés par une thématique commune, afin de faciliter les échanges d'expériences (ex. maraîchage). Le réseau DIVA constitue également une opportunité pour les techniciens des structures partenaires de se former et d'acquérir de nouvelles compétences professionnelles. Le réseau DIVA est ainsi force de propositions pour ses propres membres.
- **Ouverture** : le mode de fonctionnement permet que la mutualisation et la mise en réseau soit privilégiée entre les structures membres du réseau au détriment d'une forme d'accaparement par chacune d'une thématique ou d'un type de public cible.

Points de vigilance

- **Compétence** : Les compétences des structures membres du réseau DIVA sont apparues limitées sur certaines thématiques. Des apports de compétences via des formations ou la participation à des programmes (notamment dans le cadre du POMAC CIMAC) permettent d'améliorer les offres de services.
- **Collaboration** : Veiller à développer et à renforcer les collaborations entre structures membres du réseau.
- **Mentalité** : Le réseau vise à accompagner les porteurs de projets atypiques mais ils peuvent être mal perçus par les structures de soutien classiques.
- **Fort besoin d'animation** : Une vigilance constante est nécessaire pour que la dynamique de mutualisation et de mise en réseau se maintiennent entre les structures membres du réseau DIVA, car les habitudes de travail antérieures sont souvent plus cloisonnées.

Perspectives

- Développer une offre de formation élaborée conjointement par plusieurs partenaires.
- Développer des dispositifs pour résoudre les problèmes d'accès au foncier des porteurs de projets non issus du monde agricole.

Pour en savoir +:

Contacts:

Fabrice CHAMINADE
Conseil Régional du Limousin

27 Bd de la Corderie -
87031 Limoges Cedex -
05 55 45 54 86

f-chaminade@cr-limousin.fr



Éléments

d'approfondissement

La région assure la gestion et le pilotage du programme.

La mise en place du projet mobilise un seul technicien du conseil régional.

Dépensés pour l'année 2009 :
150 000 à 160 000 €.

Fiche réalisée dans le cadre du projet « Les formes d'appui à l'installation des agriculteurs en circuit court dans les régions », projet porté dans le cadre du Réseau Rural Français et financé par le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche





La « Cellule Installation Grand Perche »



Faciliter l'accompagnement des porteurs de projets d'installation agricole au sein du Grand Perche



Enjeux auxquels répond le dispositif

L'un des enjeux de ce dispositif est le **maintien du tissu des exploitations agricoles pour leur rôle multifonctionnel** (économique, social, environnemental, ...) **essentiel pour le territoire.**

L'installation constitue le **terreau de l'innovation et du renouvellement de l'économie agricole du Perche.**

Éléments de contexte local & points de repère

En 2006, une démarche partenariale et associée entre les élus du territoire, les représentants du monde agricole, les services de l'Etat et les Chambres d'Agriculture a permis d'élaborer un **Projet Territorial Agricole pour le Perche**, qui vise à **guider l'action du Parc Naturel Régional du Perche et de ses partenaires professionnels et institutionnels** pour l'accompagnement de l'agriculture du territoire. L'installation est une des **4 priorités majeures** de ce Projet Territorial Agricole.

Par ailleurs, l'installation est la **cible agricole du programme LEADER Grand Perche** sur l'accueil de nouveaux actifs et de nouveaux acteurs économiques.

Cependant, la **mobilisation des acteurs locaux et la concertation des partenaires** (élus et socioprofessionnels) semblent être **insuffisantes pour sensibiliser à la transmission d'exploitations viables** et l'**installation de jeunes** sur le territoire puisqu'on ne compte qu'une installation pour 3 (voire 5) départs.

Objectifs du dispositif et public cible

• Objectifs

-Créer un **lieu d'échanges, de réflexion et de proposition** entre les acteurs de l'installation en agriculture du Grand Perche (techniciens, élus...)

-Dans le cadre du projet de territoire :

Faciliter l'émergence de projets d'installation en faisant remonter les besoins du territoire,

Faciliter localement l'accompagnement des porteurs de projets d'installation, notamment au niveau de l'analyse des demandes de subventions sur l'installation dans le cadre du LEADER Grand Perche 2007-2013.

• Public cible

Dans le cadre de l'accompagnement : les porteurs de projet agricole, notamment ceux dont le projet d'installation comprend une des dimensions suivantes :

- **Élevage valorisant l'herbe**

- **Circuits courts**

- **Produits sous signes officiels de qualité** (dont les produits issus de l'Agriculture Biologique)

- **Produits porteurs d'innovations** (principalement en matière de développement durable) au niveau du type et de la méthode de production, du type de transformation et du type de commercialisation ou d'ouverture au public (lien producteur consommateur, renforcement du lien entre monde agricole et non agricole...)

Descriptif et partenariats

Dans l'idéal, les acteurs de la Cellule Installation Grand Perche **se réunissent environ une fois par trimestre**. Cette cellule est **pilotée par le Parc Naturel Régional du Perche** qui coordonne les actions en matière d'agriculture pour le Grand Perche.

Une **réflexion** (stage au sein de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux) a été menée au tout début de la création de cette Cellule d'Installation. Son but était **d'identifier les freins à l'installation et d'étudier les spécificités percheronnes**.

Il a permis de :

- **Faire le point avec les acteurs de l'installation** sur la nature des projets d'installation dans le Perche

- **Identifier des intervenants et des aides** à l'installation dans le Perche (vision d'ensemble Grand Perche)

- **Identifier des besoins** pour accompagner les projets d'installation dans le Perche

Contexte:

Le Grand Perche

Avenir des exploitations agricoles sur le territoire :

-1 installation seulement pour 3 départs en retraite

-Perspective d'une installation pour 5 départs (retraite ou cessation) dans les 5 ans à venir

-Pas d'anticipation des cédants pour préparer leur cessation d'activité et pour envisager l'installation d'un jeune s'ils n'ont pas de repreneur

En bref...

•Créer un lieu d'échanges, de réflexion et de proposition entre les acteurs de l'installation en agriculture en Grand Perche

•Faciliter l'émergence de projets d'installation

•Faciliter localement l'accompagnement des porteurs de projets d'installation

•1 réunion par trimestre

•Dispositif récent, créé en 2009

Pour en savoir +:

Contacts:

Parc Naturel Régional
du Perche

Camille HENRY,
Chargée de mission PNR
Perche
02 33 85 36 36
camlie.henry@parc-
naturel-perche.fr

Réseau Cap'Actif

Etienne CLAIR,
Chargé de mission PNR
Livradois Forez
04 73 95 57 86
e.clair@parc-livradois-forez.org

Éléments

d'approfondissement

Plus d'informations sur le
site internet du Réseau
Cap'Actif :

www.capactif.com

Partenariats

Le dispositif est composé d'environ 15 à 20 personnes,
d'origines diverses :

- Organismes agricoles chargés de l'installation : ADASEA, JA, Chambre d'agriculture, DDT, Conseil de développement, Conseil Général et Conseil Régional
- Elus du territoire: Parc, Pays Perche Ornaïs et Pays Perche d'Eure-et-Loir (Cf carte ci-contre)
- Agriculteurs du territoire « personnes ressources » sur la question de l'installation

Organisation territoriale du Grand Perche



Résultats et perspectives

La Cellule d'Installation Grand Perche a été créée en 2009. Elle ne s'est jusqu'à présent réunie qu'une seule fois, mais cette rencontre a permis de faire un premier point sur les acteurs et les actions favorisant l'installation.

Le Parc Naturel Régional du Perche devrait recruter un chargé de mission sur la thématique de l'installation agricole. Cette personne sera entre autres chargée d'animer la Cellule Installation Grand Perche, aussi cette dernière devrait se réunir plus fréquemment à l'avenir.

Exemple d'un réseau présentant des similitudes avec la Cellule d'Installation Grand Perche, en fonctionnement depuis 2004 :

LE RESEAU CAP ACTIF EN LIVRADOIS FOREZ

Réseau d'accompagnement à la création d'activités, créé pour répondre à un besoin territorial

Le Livradois-Forez est un territoire où l'activité agricole reste importante, malgré une diminution importante du nombre d'emplois dans ce secteur. L'industrie occupe encore une part importante de la population active, les principaux secteurs d'activité étant traditionnellement le travail des métaux, de la tresse ou encore la transformation du bois. La capacité d'innovation (développement de nouvelles technologies) et d'adaptation du tissu artisanal et industriel assure le renouvellement permanent de l'économie locale.

Cap'Actif est un réseau de partenaires œuvrant dans le champ de l'accueil et de l'accompagnement des porteurs de projets (non agricoles et agricoles), tant sur la création, que la transmission, le maintien ou le développement des activités.

Ses objectifs visent à faire émerger et durer de nouvelles activités au sein du territoire, notamment en générant une attraction accrue vis-à-vis des porteurs de projets venant de l'extérieur du territoire.

Ses missions consistent à :

- mobiliser et mettre en commun les ressources (personnes, informations et outils techniques sur la création d'activité) et à instaurer de nouvelles procédures communes de qualité répondant aux attentes du territoire.
- valoriser les compétences, les capacités et les ressources (mise en place des journées de formation collective des techniciens, facilitation des relations entre les acteurs de réseaux, réalisation d'actions de « parrainage », affectation d'un référent par porteur de projet).

Ce réseau mobilise l'ensemble des acteurs économiques locaux : Chambres de Commerce et d'Industrie, Chambres d'Agriculture et Chambres de Métiers, deux plates formes d'initiatives locales, 14 communautés de communes, le Comité d'expansion du Puy de Dôme, le Parc Livradois-Forez...

Il est difficile d'évaluer le nombre de personnes qui se sont réellement installées grâce à ce réseau car la méthode permettant de distinguer l'effet « réseau » de l'effet « partenaires à la création d'activités » n'a pas encore été développée. Néanmoins, une centaine de cas sont traités par an lors des réunions.

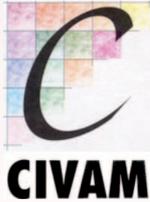
ENTREPRENDRE EN LIVRADOIS FOREZ

cap'Actif
LE RESEAU CREATION / REPRISE D'ENTREPRISES



Fiche réalisée dans le cadre du projet
« Les formes d'appui à l'installation
des agriculteurs en circuit court dans
les régions », projet porté dans le
cadre du Réseau Rural Français et
financé par le Ministère de l'Alimenta-
tion, de l'Agriculture et de la Pêche





Développement de la culture du Génépi



Développer la culture du Génépi afin de satisfaire la demande d'approvisionnement

Enjeux auxquels répond le dispositif

Développer la culture du Génépi afin satisfaire la demande d'approvisionnement qui ne peut être comblée par la cueillette.

Éléments de contexte local & points de repère

Le Massif des Bauges comptait en 2005 cinq agriculteurs producteurs de Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales (PPAM). Leurs produits, issus de la culture ou de la cueillette, sont en partie transformés (liqueurs, gelées, confitures, sirops, baumes) et en partie vendus en vrac (tisanes...). Plante emblématique de la Savoie, le Génépi a toujours été très consommé. Les demandes de produits transformés (liqueur) ou de plantes en pot sont très fortes auprès des liquoristes et des pépiniéristes. La cueillette du Génépi étant fortement réglementée, les producteurs-cueilleurs locaux de PPAM ne peuvent satisfaire cette demande d'approvisionnement.

La volonté de développer dans le Massif des Bauges une culture du Génépi naît chez les producteurs de PPAM, à l'image d'autres massifs montagneux (Alpes du Sud, Valais Suisse).

Objectifs du dispositif et public cible

• Objectifs

- Etudier la faisabilité technique et financière de la production de Génépi
- Définir les techniques de culture du Génépi adaptées au Massif des Bauges
- Diversifier la production et apporter une possibilité de revenu supplémentaire aux producteurs de PPAM en répondant à la demande locale de transformateurs.

• Public cible

Les producteurs de Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales du Massif des Bauges souhaitant diversifier leur production, les agriculteurs souhaitant s'installer en tant que producteurs de Génépi.

Descriptif et partenariats

Étapes de mise en place du dispositif:

- Sollicitation des producteurs de PPAM envers le Parc
- Constitution d'un groupe de travail avec les producteurs
- Définition des objectifs d'un programme d'études de mise en culture et de production visant à définir les techniques de culture adaptées aux conditions climatiques du Massif des Bauges
- Définition des protocoles d'essai, en lien avec le SUACI Montagne et la Chambre d'Agriculture de Haute Savoie. Le programme consiste en un suivi d'un réseau de parcelles d'essais de culture en plein champs (5) et de culture en pot, sous serre.
- Suivi des essais par le Parc. Ils concernent, d'une part, la croissance, le rendement et les pertes de plants dans diverses conditions de culture, d'autre part, la qualité des plantes est évaluée par l'analyse des huiles essentielles et leur comparaison avec des huiles issues de plants « sauvages ».
- Rendu des résultats des études et essai auprès des producteurs.
- Extension et réalisation de nouveaux tests de culture dans le cadre d'un programme INTERREG II rassemblant les Bauges, le Valais Suisse et le Val d'Aoste italien.



Contexte:

Le Massif des Bauges

Agriculture très fortement orientée vers l'élevage bovin laitier : fabrication de la Tôme des Bauges

En moindre quantité : élevage caprin laitier

Vergers de Haute-Combe : culture de pommes et de poires de Savoie

Sur les contreforts du Massif : viticulture

D'autres productions : Plantes Aromatiques et Médicinales, miel...

En bref...

• Développer la culture du Génépi dans le Parc Naturel du Massif des Bauges

• Mieux définir les pratiques culturales du Génépi et adapter la culture au Massif

• Création de nouveaux débouchés pour les producteurs de PPAM

• Un seul producteur installé

• Rendement des cultures variable

• Etude sur le Génépi achevée en 2006

Pour en savoir +:

Contacts:

Parc Naturel Régional du Massif des Bauges

Ilona MEZEI

Filière Plantes Aromatiques et Médicinales

04 79 54 97 59

i.mezei@parcdesbauges.com

Audrey STUCKER

Animatrice de l'association des agriculteurs

Chargée de mission agriculture

04 79 54 97 56

a.stucker@parcdesbauges.com

Partenariats

Haute Ecole Valaisanne de Sion, Centre de Recherche Agronomique de Changins (Suisse), Conservatoire Botanique de Gap Charance, et Chambres d'Agriculture de Savoie et de Haute Savoie

Résultats identifiés

Éléments quantitatifs et qualitatifs

• Quantitatif

Les essais de mise en culture ont été suivis par le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges et ses partenaires sur le projet, incitant au départ **trois producteurs** à se lancer dans cette culture de manière commerciale.

Aujourd'hui, **deux des trois producteurs continuent leur production**. Ils transforment le génépi qu'ils cultivent, et qu'ils vendent ensuite sous forme de liqueur.

• Qualitatif

Les résultats ont permis de **définir les pratiques culturales du Génépi et d'adapter la culture au Massif**.

Ce travail a permis aux producteurs de **développer une nouvelle culture, économiquement viable**.

Analyse critique

Points forts

• Points forts

Le dispositif a donné lieu à un certain nombre d'**innovations sur le terrain** :

- **Définition de techniques culturales adaptées aux conditions locales** de milieu.
- **Mobilisation d'équipes de recherche développement pour définir les protocoles d'études répondant aux objectifs locaux**.
- **Création de nouveaux débouchés** pour les producteurs de Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales à partir d'une ressource locale.

Difficultés rencontrées

A ce jour, **seuls deux des trois producteurs continuent leur production**. En effet, même si la plante a pu s'adapter au Massif des Bauges et que les techniques culturales appropriées sont mises en œuvre, on observe une **inconstance dans la production** : le volume de plantes saines produits chaque année n'est pas constant, forçant les producteurs à s'approvisionner ailleurs certaines années.

Face à cette difficulté, **l'un des trois producteurs a fait le choix de s'approvisionner ailleurs en permanence**, et les autres continuent à **mettre au point leurs pratiques pour obtenir une production constante**.

LA FILIERE PLANTES A PARFUM, AROMATIQUES ET MEDICINALES (PPAM) AU SEIN DU MASSIF DES BAUGES

Les producteurs, installés dans le massif depuis une dizaine d'années en moyenne, ont rencontré des **difficultés à trouver des terrains avec possibilité de cultiver en bio** et à **se faire accepter comme agriculteurs en tant que tels** dans un milieu d'élevage laitier. Aujourd'hui au **nombre de 8**, dispersés sur tout le territoire, ils sont très associés à la vie du Parc et à des initiatives collectives menées dans les Bauges, en développant une **gamme de produits très large et complémentaire**. Ils ont en effet choisi de jouer la carte de la complémentarité et de la non-concurrence. A eux tous, ils cultivent une **cinquantaine de plantes différentes**, et en cueillent une **trentaine à l'état sauvage**. Leur gamme de produits comportent des tisanes, des apéritifs, des liqueurs, des sirops, des baumes, des huiles de macération, des sirops...

Ils vendent une petite partie de leur production à des **herboristes ou en vrac** (pharmacie, etc), et une **grande partie sous forme de produits transformés (tels ceux cités ci-dessus)** à leur clientèle, en vente directe.

Ci-contre, la cueillette de la Reine des Prés



Éléments

d'approfondissement

Davantage d'informations sur l'agriculture et la filière Plantes Aromatiques et Médicinales au sein du Massif des Bauges sur le site internet du PNR des Bauges : www.parcdesbauges.com

Fiche réalisée dans le cadre du projet « Les formes d'appui à l'installation des agriculteurs en circuit court dans les régions », projet porté dans le cadre du Réseau Rural Français et financé par le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche





La Ferme Communale de Fabrou



Un exemple de reconquête des zones agricoles à l'abandon grâce à l'installation d'un exploitant sur la commune de Beaumont, en Ardèche

Enjeux auxquels répond le dispositif

La **préservation de l'agriculture** est un enjeu important sur la commune de Beaumont, en Ardèche. Le PLU (Plan Local d'Urbanisme) et le PADD (Programme d'Aménagement et de Développement Durable) de la **commune**, ainsi qu'une étude paysagère sur la vallée de la Drobie réalisée avec le concours du PNR des Monts d'Ardèche **encouragent la préservation des zones agricoles** afin de développer les activités économiques, de protéger l'environnement et les paysages et de faciliter tant que possible la reprise des exploitations et l'installation de nouveaux agriculteurs. La création de la ferme communale de Beaumont sur une exploitation abandonnée depuis les années 30 s'est faite dans ce cadre.

De plus, nombre de **produits issus des zones cévenoles de forte pente** sont valorisés dans la gamme des produits **fermiers de qualité**. Depuis un certain nombre d'années, les **agriculteurs de Beaumont adhèrent à des structures dynamiques** pour organiser la production et la commercialisation : ateliers, points de vente collectifs, coopératives...

Éléments de contexte local & points de repère

Depuis 2001, la commune a pu acquérir une quarantaine d'hectares, en particulier par la procédure des biens vacants. Ces acquisitions ont permis **d'identifier les terres à enjeu agricole à réhabiliter** parmi lesquelles se trouvait la propriété dite de Fabrou, d'une vingtaine d'hectares. La commune a décidé de **réhabiliter cette propriété dans le cadre de sa politique de soutien à l'activité agricole (produits de qualité) et d'installation de jeunes actifs**.

Les bâtiments d'habitation étaient abandonnés depuis les années 30, mais les meilleures terres avaient été travaillées jusqu'au début des années 80. L'essentiel de la surface est envahie par des pins maritimes trentenaires, considérés à la fois comme une lèpre et une ressource possible. La valeur agronomique des terres, qui étaient cultivées en vignes, châtaigniers, fruitiers et oliviers, est avérée par les anciens du village.

Objectifs du dispositif

- Maintenir les zones agricoles existantes de la commune pour garantir à l'activité un équilibre économique.
- Réadapter des terres qui ont été productives il y a 60 ans à une agriculture de qualité, en partie vivrière mais surtout professionnelle, avec un circuit de production le plus court possible.

Ces dispositions nécessitent de **limiter l'extension des zones urbanisables** et parallèlement de mettre en place des actions d'aménagement du territoire permettant de **renforcer le potentiel agronomique**. La reconquête agricole participe également à la prévention des incendies.

Descriptif et partenariats

La **procédure d'achat des biens vacants (dont des terres en friches) par la commune a commencé en 1999**. La commune souhaitait **développer un projet d'intérêt collectif et d'utilité sociale**, et s'est orientée vers la **mise en place d'une ferme communale sur le site de Fabrou**.

Etant donné l'état d'abandon de cette propriété, la commune a considéré comme nécessaire de mobiliser des moyens publics pour réaliser les travaux de base.

2007 : Le 14 février, le **Comité technique d'appui**, constitué de techniciens de la Chambre d'Agriculture, du Pays d'Ardèche Méridionale, et du Parc Naturel Régional a été créé et a tenu sa première réunion, lors de laquelle le projet est exposé par la commune. Le Comité se réunit depuis cette date tous les 6 mois. Le 10 juillet, **les biens vacants ont été rétrocédés par la SAFER à la commune**.

2008 : Au mois d'octobre, l'**appel à candidature** pour la reprise de Fabrou a reçu 32 réponses. En septembre, une **étude juridique**, réalisée par AVRIL / Terre de Lien, a été rendue. Il est apparu que le choix d'une ferme communale remise à un preneur par bail agricole servait les **objectifs de la commune** :

- Protection de la destination agricole des biens,
- Possibilité de mobilisation par la commune des soutiens publics pour la réhabilitation de l'infrastructure de base,
- Possibilité pour le preneur de souscrire au dispositif de soutien public à l'installation agricole. Une éventuelle cession de la propriété au preneur ne peut avoir lieu avant un délai de 10 ans après signature, et se ferait au prix des investissements mobilisés par la commune sur ses fonds propres.

En décembre, une **Journée Collective de défrichage** a été organisée par le Conseil Municipal, suivie d'une autre journée de ce type en mars 2009.

2009 : En janvier, un premier « **prêt commodo** » a été étudié et signé entre la mairie et le porteur de projet, Rémy Fischer. L'**étude juridique** a été poursuivie avec le Comité d'Action Juridique (il s'agit d'un conseil juridique mis en place par la Confédération Paysanne), et, le 15 mai, un **bail rural** comprenant une clause de rachat possible par le preneur à 10 ans, à prix convenu, a été signé par Rémy Fischer et Eléonore Coste, sa compagne.



Contexte:

La Commune de Beaumont

211 habitants, située en zones cévenoles de forte pente, sur le territoire du PNR des Monts d'Ardèche

12 exploitations agricoles : **production principale : la châtaigne** (30 à 40 tonnes récoltées / an) en renouveau après des années d'abandon. Quelques élevages, 2 exploitations maraîchères et peu de viticulture, en forte régression.

SAU : 291 ha, soit 14% du territoire de la commune

De nombreux jeunes désirant s'installer butent sur le manque de foncier.

Renouveler la génération des agriculteurs qui s'étaient installés dans les années 75/85 = enjeu majeur.

Impact positif de l'activité agricole sur la qualité de vie dans la commune : fixation des terrasses et de la terre arable, limitation des incendies, rétention des eaux de pluie et entretien des sources, maintien de la biodiversité contre les espèces invasives de la friche, tel que le pin maritime.

En bref...

- Installation d'un exploitant sur une ferme communale

- Processus en cours depuis 2007

- Contribue à la préservation de l'agriculture sur la commune de Beaumont via la reconquête de zones actuellement abandonnées

- Nombreuses réunions, débats et délibérations au sein du Conseil Municipal, nécessité de s'installer progressivement

- Développement progressif des activités de l'exploitant installé

Pour en savoir +:

Contacts:

Maire:

Pascal WALDSCHMIDT
mairie.beaumont07110@orange.fr

Agriculteur installé:
Rémy FISCHER
04 75 36 77 37
remyfisher@hotmail.com

Parc Naturel Régional des
Monts d'Ardèche
Richard BONIN
Chargé de mission agriculture
et gestion de l'espace
04 75 36 38 94
agriculture@parc-monts-ardeche.fr

Les **branchements au réseau** (eau, électricité et téléphone) ont été effectués sur le site en juillet et l'**étude de la restauration du bâtiment d'habitation** a été réalisée avec un premier soutien financier du Conseil Régional au cours du dernier trimestre de l'année. Le **chemin d'accès** au site a été ouvert en décembre (et en janvier 2010), grâce à une subvention du Conseil Général.

2010 : En janvier, la famille a **déménagé provisoirement** à la Roche, à Beaumont, avant de s'installer, en maison provisoire de chantier, **sur le site de Fabrou**, en mars. Depuis début mars, le preneur effectue un **stage d'installation** d'une durée de 6 mois chez un éleveur de porcs fermiers, dont l'exploitation présente des caractéristiques et des productions proches des celles du projet de Fabrou.

Partenariats

Il s'agit au départ d'un **projet communal**. La commune disposant de **peu de moyens**, le projet nécessite la mobilisation de fonds publics. L'ensemble des financements pourrait être assuré sous la forme de l'**enveloppe CDPRA** (Contrat de Développement Pays de Rhône-Alpes) portée par le **Conseil Général de l'Ardèche et la Région Rhône-Alpes**. Ce fonds serait mobilisé car le projet comprend à la fois les aspects ferme relais et reconquête agricole. Néanmoins, la plupart des éléments financiers sont encore temporaires.

L'étude de la restauration du bâti a été effectuée par le **CAUE** (Conseil Architecture, Urbanisme et Environnement) d'Ardèche.

Sur la commune, le porteur de projet est **accompagné par le Maire et le Conseil Municipal** et **5 agriculteurs**, dont 3 sont conseillers municipaux.

Cet accompagnement porte sur les aspects agricoles suivants : remise en culture de terres que les plus anciens ont connus cultivées ; mise en route d'une production et transformation de porcs fermiers avec adhésion à deux structures collectives (CUMA pour la transformation et coopérative de vente en collectif) restauration de la châtaigneraie et commercialisation des fruits.

Résultats identifiés

Éléments quantitatifs et qualitatifs

En 2010, Eléonore, la compagne du porteur de projet installé, Rémy Fischer, a **trouvé un travail à Aubenas**. La **famille s'est installée dans un chalet** qui avait déjà servi de logement provisoire pour une installation non-agricole d'un de leurs amis, dans les Hautes Alpes : un réseau d'amis qui s'entraident et qui étaient au banquet communal en 2009. Le **permis de construire pour l'habitation et un bâtiment d'exploitation agricole a été déposé cet été par la mairie**. Les plans ont été établis par Pascale Guillet, architecte, en dialogue étroit avec Rémy et Eléonore. Les deux enfants des exploitants, font leurs apprentissages cévenols : **l'un d'entre eux sera scolarisé à l'école communale** en septembre. Les premières greffes de châtaigner lancent leurs rames. Rémy est en stage de pré-installation, et **s'initie aux recettes du cochon fermier, pâtés, caillettes, saucissons...**

Analyse critique

Points forts

La propriété étant normalement, à terme, revendue à l'exploitant, **la commune devrait rentrer dans ses frais**.

Le **chemin d'accès ouvert** en janvier 2010 permet aussi **d'accéder au réservoir d'eau** de la commune à Issac. De plus, pour l'ouvrir, les bûcherons improvisés ont également **abattu quelques 300 m3 de pin maritime**. Les **voisins ont été solidaires** et ont accepté les échanges de terre pour l'ouverture de ce chemin.

L'avancement de ce projet, porté à la fois par le porteur de projet et la mairie a suscité de **nombreuses réunions, débats et délibérations du Conseil Municipal**. Ce double portage permet de la réalisation d'une installation progressive et une adaptation du projet au fur et à mesure de sa mise en place.

Difficultés rencontrées

Il est difficile de valoriser l'auto construction, de la chiffrer et de la faire prendre en compte.

L'**installation doit être progressive** : en effet, l'agriculture est une activité impossible à démarrer du jour au lendemain, « clef en main ». L'exploitant agricole nouvellement installé doit **tester ses techniques et ajuster progressivement les gestes agricoles aux ressources locales**.

En l'occurrence, à Fabrou, pour relancer une activité agricole et avoir un logement décent, il faudra bien la **ténacité** et la **patience** de Rémy et de sa compagne Eléonore, **des voisins qui apportent conseil et expérience**, et **du temps...**

Perspectives

- **Actuellement, le porteur de projet n'est pas agriculteur à titre principal. En effet, s'agissant d'une installation progressive, il va expérimenter et étoffer ses productions au cours des premières années, puis s'installera agriculteur à titre principal au bout de trois ans.**

Fiche réalisée dans le cadre du projet
« Les formes d'appui à l'installation
des agriculteurs en circuit court dans
les régions », projet porté dans le
cadre du Réseau Rural Français et
financé par le Ministère de l'Alimenta-
tion, de l'Agriculture et de la Pêche



Éléments

d'approfondissement

La loi sur les biens vacants est un outil puissant permettant à une commune d'acquiescer du foncier et d'être acteur sur le marché foncier de la commune. Les possibilités sont multiples, allant de l'échange de terres, au bail à des candidats agriculteurs à qui il manque de la surface, opérations d'aménagement sur des lots, etc.



LES « ESPACES TEST »



Ou « *Couveuses Agricoles* »

Enjeux auxquels répond le dispositif

Redéployer une agriculture de proximité pour répondre à l'attente des consommateurs et de la société.

Éléments de contexte & points de repère

Depuis environ 10 ans, on observe une **diminution des installations agricoles « dans un cadre familial »**.

→ Nécessité que de nouveaux actifs, extérieurs au monde agricole, s'installent.

L'installation de ce public spécifique, rencontrant des difficultés particulières, invite à **repenser l'accompagnement des projets d'installation agricole pour en assurer la pérennité**.

Objectifs du dispositif et public cible

• Objectifs

- Favoriser les installations de personnes non issues du milieu agricole (installations dites « Hors Cadre Familial »)
- **Sécuriser les parcours des porteurs de projets agricoles spécifiques** en levant les freins à leur installation (accès au foncier, manque d'expérience et de compétences, transition de mode de vie et insertion sur le territoire...) grâce à l'accompagnement par un réseau d'agriculteurs et de partenaires.
- **Créer une nouvelle forme de coopération territoriale**

Le test d'activité agricole participe à combler un **manque en matière d'accompagnement** du public Hors Cadre Familial (notamment dans le cadre d'installations progressives) et permet d'accompagner les porteurs de projet n'entrant pas dans le champ de l'installation aidée (plus de 40 ans par exemple).

• Public cible

L'ensemble des acteurs du territoire qui souhaitent œuvrer à la création d'emplois locaux par l'installation de jeunes ou de porteurs de projets en agriculture, la diversification des productions, le maintien (voire la reconquête) des terres agricoles...

Descriptif et partenariats

Le dispositif se différencie du stage et du tutorat par l'**autonomie** et la **responsabilisation** du porteur de projet, de l'acte de production jusqu'à la commercialisation de ses produits.

Il est **complémentaire du nouveau parcours à l'installation** – le Parcours Personnel Professionnalisé, PPP – au sein duquel il peut être proposé aux candidats en complément du tutorat ou des stages plus classiques.

Les couveuses agricoles consistent à **tester** – tout en étant accompagné par un réseau d'agriculteurs tuteurs formés – un **projet de création d'une activité agricole**, dans un **cadre juridique et matériel sécurisé**, sur un **lieu donné** et pour un **temps défini**. Pendant cette phase de test, il n'y a pas de création effective d'entreprise agricole, mais une **mise en situation** en « grandeur réelle » dans une structure immatriculée qui « héberge » le porteur de projet.

Ce test permet :

- De **mettre en pratique et de développer ses compétences personnelles**, en les confrontant à celles d'agriculteurs expérimentés,
- D'**expérimenter la faisabilité** technique, économique, personnelle et territoriale de son projet,
- De **tester son activité** dans un environnement sécurisé avec une prise de risque et des investissements progressifs, permettant notamment d'évaluer les débouchés,
- De prendre le temps de **tisser des liens** avec les différents acteurs du territoire,
- De mener une **recherche foncière** et le montage **technico-économique et financier** de son futur projet avec les différents acteurs concernés (SAFER, ADASEA, chambres d'agriculture, banques, collectivités territoriales, etc.),
- De **construire dans la durée un projet d'installation** (seul ou à plusieurs) ou, le cas échéant, d'envisager sereinement et sans frustration une conclusion autre que l'installation agricole.



Avant de créer une structure de test agricole...

Quelles sont les initiatives existantes sur lesquelles s'appuyer ?

Qui sont les acteurs moteurs et motivés pour participer au montage du dispositif, à son animation et au suivi des porteurs de projet ?

Comment faire face à la lourdeur des investissements, aux risques financiers et aux problèmes de trésorerie ?

Sur quel foncier accueillir le porteur de projet ?

Quel(s) statut(s) pour quels porteurs de projets ?

En bref...

- Repenser l'accompagnement des projets d'installation agricole pour en assurer la pérennité

- Tester un projet de création d'une activité agricole dans un cadre juridique et matériel sécurisé, sur un lieu donné et pour un temps défini

- 4 espaces test en fonctionnement, accueil d'une dizaine de porteurs de projet

- Apprendre et entreprendre sans risque

- Trouver des moyens financiers et des tuteurs (les motiver dans le temps)

- Relancer des structures et des groupes de développement qui travaillent sur des approches alternatives de la création d'activité.

Pour en savoir +:

Contacts:

Alain DANEAU
FNCIVAM
Chargé de mission
"installation rurale"

CFPPA de la DORDOGNE
Av Churchill
BP 38
24660 COULOUNIEUX-CHAMIERES

05.53.02.61.30
06.50.42.70.59
Fax : 05.53.02.61.31
alain.daneau@educagri.fr

Éléments

d'approfondissement

La fiche *Le Germeur /SAS Gr.A.I.N.E.S.* est consacrée à deux exemples de couveuses agricoles.

Le CELAVAR a mis en place en 2008 un groupe de travail national dont la vocation est de permettre les rencontres et les échanges entre acteurs et animateurs de démarches locales de test d'activités agricoles.

Ce réseau est caractérisé par sa diversité : diversité de structures et des montages, projets émergents et réalisations opérationnelles...

Il regroupe des structures associatives relevant des champs du développement agricole et rural, de l'éducation populaire ou de l'économie sociale et solidaire, des acteurs de la formation, des collectivités territoriales, des organisations professionnelles agricoles, etc.

Si toutes les expériences de test d'activité agricole sont uniques on peut cependant repérer un certain nombre de traits communs qui balisent un cœur d'activité :

- **Accompagnement renforcé individuel et collectif** (appui technique, comptabilité, formations complémentaires, recherche de foncier et de logement sur place...)
- **Mise à disposition** (moyens de production, hébergement juridique, numéro de SIRET, statut et couverture sociale)
- **Accueil dans la durée** (un à deux cycles de production)
- **Aide à la commercialisation** (facilitation de l'accès à une clientèle locale, via les AMAP, paniers...)
- **Construction d'un réseau socio-professionnel local** (auprès des agriculteurs, des organisations professionnelles agricoles, des collectivités locales, des établissements bancaires...)

Partenariats

Les **CIVAM** interviennent dans un espace test : la SAS GRAINE d'Aquitaine créée par le CIVAM Bio de Pau. Plus globalement, les espaces test font appel à de **nombreux partenaires** comme les **collectivités locales**, **l'enseignement agricole**, des **fondations pour le financement**, **l'économie sociale et solidaire**, la **caisse des dépôts et consignation**, etc.

Résultats identifiés

Éléments quantitatifs et qualitatifs

Actuellement, **quatre espaces test fonctionnent** et accueillent des porteurs de projets avec différents portages juridiques (SAS, association, exploitation d'un lycée agricole...).

Une **dizaine de porteurs de projets** sont en test sur des espaces test, la majorité s'orientent vers les circuits courts, principalement dans des activités de maraîchage et en zone périurbaine (réponse à la demande). Néanmoins, des installations en élevage caprin, ovin et arboriculture ont également été constatées au niveau de la couveuse du Civam de Pau.

Analyse critique

Points forts et faiblesses

- **Points forts**
 - **Installation progressive**, qui répond à la demande des porteurs de projets « hors cadre familiaux » et permet d'apprendre à entreprendre sans risque.
 - **Mobilisation des acteurs locaux** autour de l'installation et de la gestion du foncier sur une démarche innovante qui sort des schémas classiques d'installation prônés par les institutions majoritaires.
 - En zone péri-urbaine, il **répond au déficit de production d'alimentation de base** et contribue à **préserver des terres fertiles**.
 - **Incitation des collectivités locales à prendre en charge la gestion du foncier** en dehors des circuits classiques (SAFER).

Difficultés rencontrées

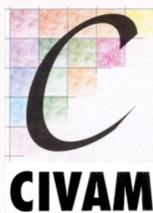
- Trouver la **bonne échelle géographique et territoriale** du projet (pas trop vaste)
- Recruter des **porteurs de projets qui acceptent bien les valeurs et objectifs** portés par l'espace test
- Trouver la **bonne formule juridique** pour porter l'espace test
- **Trouver des tuteurs** et les motiver dans le temps
- Trouver les **moyens financier** (prise de risque forte) pour faire fonctionner le dispositif et l'animer, couvrir les risques, investir en matériel et bâtiments, auprès des collectivités locales
- **Gérer la "sortie"** de l'espace test (positive ou négative) des porteurs de projet
- **Motiver un groupe de base d'agriculteurs** autour du projet
- **Intégrer les consommateurs** au projet
- Le "créneau" installation en maraîchage risque d'être vite comblé pour cause d'un **effet de mode**

Perspectives

- **L'espace test pourrait relancer des structures et des groupes de développement qui travaillent sur des approches alternatives de la création d'activité.**

Fiche réalisée dans le cadre du projet « Les formes d'appui à l'installation des agriculteurs en circuit court dans les régions », projet porté dans le cadre du Réseau Rural Français et financé par le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche





« Le Gerموir »



Pépinière d'activités agricoles et agri-rurales

Enjeux et contexte

Ce projet collectif, au-delà de la **création d'emplois**, entend contribuer à **renouer avec le concept de souveraineté alimentaire des territoires**. Le défi consiste à **installer des paysans, créer de l'activité dans les espaces ruraux, et retisser le lien producteurs/consommateurs** de façon progressive.

Le projet « Le Gerموir » a pour vocation de **participer à une économie sociale et solidaire** et de concrétiser le slogan « **agir local et penser global** ».

Ce centre est créé dans un ancien corps de ferme adossé à 4 ha de terres bio. Cette ferme est riche de l'histoire de la famille Boutin, **précurseur, avec d'autres, d'une agriculture à dimension humaine et bio**. L'idée du centre d'expérimentation « Le Gerموir » s'inscrit dans le prolongement de cette histoire.

Objectifs du dispositif et public cible

Le but de ce dispositif est de permettre à **5 à 6 porteurs de projets par an** de se **tester avant de mettre en place leurs activités agricoles en production biologique**. Suite à cette phase de test, ils peuvent, s'ils le souhaitent, être **accueillis dans le cadre d'une pépinière d'entreprise**.

• Public cible

Ce site d'expérimentation est destiné à des **porteurs de projets** qui s'orientent vers le maraîchage, les petits élevages, les porcs plein air, les plantes médicinales et d'autres productions bio.

Descriptif et partenariats

Des bâtiments agricoles (600 m²) et des terres (4 ha) sont mis à disposition des porteurs de projet qui désirent s'installer en tant qu'agriculteurs. Ces personnes en souhaitant d'autres choix professionnels ou en recherche d'emploi **conduisent pendant un ou deux cycles de production les cultures de leur choix**, en testant les techniques de l'agriculture biologique. **Envisageant un ou des modes de commercialisation** (paniers hebdomadaires, circuit court de distribution, commandes sur internet...), ils **s'intègrent progressivement dans les réseaux biologiques** de la région Nord-Pas-de-Calais. Durant cette phase de test, le porteur de projet doit se montrer le plus **autonome** possible dans la gestion de sa parcelle et des cultures choisies. Néanmoins, un **accompagnement** lui est proposé et il peut accéder à des **formations** s'il en a le besoin.

• Partenariats :

Le projet est porté par un **collectif d'associations coordonné par l'AFIP Nord-Pas-de-Calais**.

Les partenaires impliqués sont : Au Fil des Saisons, Graines de Saveurs, VIVABIO, la Couveuse Chrysalide, le GABNOR, Inser'Action 62, ARCADE, Cap Vent, la communauté de communes de Fruges, l'AFIP et Terre de Liens Nord-Pas-de-Calais.

Résultats identifiés



-Acquisition de 4 ha de terres en agriculture biologique et de 600 m² de bâtiments agricoles réhabilités à Ambricourt, avec l'aide de l'association Terre de Liens Nord-Pas-de-Calais (coût de l'opération : 96 746 HT soit 125 000 TTC).

-La structure concerne l'emploi de **20 personnes** et devrait permettre à 4 à 6 porteurs de projet par an de s'installer.

TEMOIGNAGE

Fanny Vasseur, en phase d'installation Jeune Agriculteur sur le site du Gerموir, exerce une activité de Cueillette Nomade. Elle cultive une dizaine de plantes aromatiques et médicinales (menthe, bleuet, mauve...) et en ramasse une dizaine d'autres en cueillette sauvage (sureau, ronce, ortie...). Les plantes sont cueillies manuellement puis séchées pour fabriquer des tisanes, mais également des sirops, des confitures, des aromates... Fanny effectue ces transformations dans un bâtiment écologique qu'elle loue au Gerموir.

Elle vend ensuite ses produits en circuit court, sur des marchés, ou encore dans des magasins de produits biologiques et du commerce équitable.

Le Gerموir lui permet d'accéder à une parcelle agricole en bio et d'utiliser (collectivement) du matériel agricole. De plus, le Gerموir apporte un accompagnement à la création d'activités personnalisées et à l'écoute de ses besoins et questionnements avec le collectif « De l'Envie au Projet » (AFIP, A Petits PAS).

Fanny, qui réalise des animations de découverte de la flore de la région, souhaite continuer sa participation active au projet du Gerموir, notamment en ce qui concerne la valorisation de la biodiversité.

Pour en savoir + :

Contacts:

npdc@terredeliens.org

afip5962@free.fr

03 21 04 39 69

La SAS « Gr.A.I.N.E.S. »

Couveuse agricole - Innovation nourricière

Enjeux et contexte

L'engouement des consommateurs pour la vente directe et de proximité, la restauration collective, les AMAP, (34 en Béarn) et les demandes croissantes d'adhésion rendent nécessaire l'installation de nouveaux producteurs.

La SAS GRaines d'Agriculteurs Innovants, Nourriciers, Entrepreneurs et Soutenus par les consommateurs a pour vocation d'installer des porteurs de projets sans ferme familiale, pour lesquels l'installation serait difficile.

La couveuse agricole offre aux porteurs de projets (les « couvés ») un hébergement juridique, des conditions matérielles pour tester grandeur nature leur projet au sein d'un « espace-test » en leur évitant d'investir et de se fragiliser économiquement en cas d'échec.

Objectifs du dispositif et public cible

• Trois objectifs principaux ont été identifiés :

- permettre l'immersion dans un réseau local
- apprendre le métier d'agriculteur et se confronter à la réalité
- évaluer son projet d'installation

• Public cible

Il s'agit de porteurs de projet de différentes origines (agricoles ou non) souhaitant s'installer en agriculture et/ou avancer dans leurs projets (qui concernent principalement des activités variées comme le maraîchage, l'élevage ou l'arboriculture) sur différents sites de production.

Descriptif et partenariats

Il s'agit d'une SAS (Société par Actions Simplifiées) à vocation agricole constituée par 26 associés producteurs.

Elle permet la mise en œuvre d'un cadre juridique au sein d'une société agricole, gérée par des agriculteurs et met à disposition des moyens de production, un accompagnement humain, un réseau commercial, technique, financier (permettre les premiers approvisionnements), administratif et mobilise du foncier voire des bâtiments (mis à disposition par des collectivités ou des propriétaires privés sur une période définie).

Les couvés bénéficient d'un contrat CAPE (Contrat d'Appui au Projet d'entreprise, d'une durée de 12 mois, renouvelable 2 fois) qui permet aux couvés de valider leur projet en conservant leur statut antérieur et leurs revenus sociaux. Un système de Prêt de trésorerie est également proposé à tout particulier ou partenaire qui souhaite soutenir la couveuse.

• Partenariats

La SAS GrAINES porte juridiquement, économiquement et socialement la couveuse. Les réseaux CIVAM Béarn et CIVAM Aquitaine en assurent l'animation. Les membres de la SAS sont eux-mêmes agriculteurs.

Résultats identifiés

Le dispositif permet aux couvés de valider leur projet en conservant leur statut antérieur et leurs revenus sociaux.

En 2009, 4 personnes étaient en test dans le cadre de la couveuse (chevriers et maraîchers). Pour 2010, 5 candidats bénéficient d'un contrat CAPE et 2 stagiaires sont également en pré-couveuse avec la SAS GrAINES.

Des parrains agriculteurs ont été formés pour accompagner les couvés dans leur projet de vie, ce qui peut contribuer à diminuer les échecs dans les projets d'installation futurs. Les personnes ont droit à l'erreur ce qui leur permet de sécuriser leurs choix. Le renoncement au projet est aussi une possibilité.

Les couvés bénéficient de l'ensemble du réseau professionnel et clientèle du CIVAM, ce qui augmente leurs chances de trouver une exploitation à reprendre par la suite et leur permet de se constituer plus rapidement un réseau commercial.

Perspectives

L'objectif, fin 2010, était d'héberger, au sein de la SAS Graines, 10 « couvés ». Pour la suite, ce qui compte, c'est d'assurer un suivi qualitatif sur les projets d'installation suite à la sortie couveuse. Le nombre de « couvés » supplémentaire se fera en fonction de la demande.

Fiche réalisée dans le cadre du projet « Les formes d'appui à l'installation des agriculteurs en circuit court dans les régions », projet porté dans le cadre du Réseau Rural Français et financé par le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche



TEMOIGNAGE

Fabrice Cartier élève depuis février 2009 un troupeau de chèvres laitières à Gelos, au cœur du Béarn, dans le cadre de la couveuse SAS Gr.A.I.N.E.S..

Il traite 50 chèvres, dont il transforme l'intégralité du lait en fromages de type lactique, nature ou aromatisés, en tomme et en yaourts.

Ses produits sont commercialisés en vente directe : AMAP, vente à la ferme, marchés; et plus rarement en magasin et à un restaurant. Il a pu lancer son projet sur un corps de ferme mis à disposition pour 3 ans par le Conseil Général des Pyrénées Atlantiques à la SAS Gr.A.I.N.E.S..

Une fois ce délai écoulé, il devra soit trouver un endroit où s'installer définitivement (et d'autres couvés lui succéderont sur la ferme actuelle), soit il s'installera sur l'exploitation de manière permanente (qui deviendra mixte et continuera d'accueillir des couvés). Des négociations sont en cours entre le CG 64 et la SAS Gr.A.I.N.E.S..

De son point de vue, la couveuse est une opportunité permettant d'une part de travailler en grandeur nature, avec un cheptel réaliste, sans risque financier et d'autre part de s'intégrer plus facilement dans le milieu local car il est accompagné par des agriculteurs locaux au sein de la couveuse.

Pour en savoir +:

Contacts:

Frank MEYMERIT
CIVAM Aquitaine
civambearn@orange.fr
SAS GR.A.I.N.E.S.
Camin Larredya
64 110 Jurançon
05 59 84 70 63
Fax: 05 59 84 20 25



Méthode d'évaluation de la pérennité socio-économique des systèmes d'activités agri-rurales innovants



Evaluer la pérennité des projets qui sortent du cadre des références établies afin de faciliter leur accès à des ressources indispensables.



Enjeux auxquels répond le dispositif

Ré interrogation du concept de « pérennité » en élargissant le champ de réflexion de manière à mieux coller à la réalité des projets innovants et de créer un langage commun entre les différents acteurs (accompagnateurs, financeurs, porteurs de projets)

Contexte:

Nombre croissant d'installations agricoles ou d'activités agri-rurales innovantes.

Rareté de références homogènes et argumentées sur ce type de projet.

Préjudiciable pour le pilotage du projet et l'accès au foncier et aux finances.

Éléments de contexte local & points de repère

Un nombre croissant de projets d'installations agricoles ou d'activités agri-rurales relève de **démarches innovantes**. En Bretagne, il s'agit de la mise en place d'activités complémentaires du type transformation et **vente directe**, accueil social, productions végétales non conventionnelles, d'élevage à partir de races locales...

L'absence ou la rareté de références homogènes et argumentées sur de tels projets est préjudiciable aux porteurs de projets à la fois pour le **pilotage de leur projet** et pour **l'accès à des ressources indispensables** (foncier, finances, ...) qui sont conditionnées par la présentation d'une évaluation existante de la pérennité économique du projet.

Ces projets **sortent du cadre des références** établies car ils correspondent souvent à la mise en œuvre de plusieurs activités complémentaires. Pour avoir une vision pertinente du projet, il est alors **indispensable de se placer à l'échelle du système**, ce que ne permettent pas les références qui sont plutôt établies par production, ou par activité. Ces combinaisons d'activités sont alors uniques, et **dépendent de multiples facteurs**, notamment du **projet de vie** du porteur de projet et de sa famille et du **contexte territorial** dans lequel le projet va être mis en œuvre.

Cet outil a été créé en 2007 puis testé auprès d'accompagnateurs des réseaux CIVAM et ADASEA Bretagne en 2008.

Objectifs du dispositif et public cible

- **Evaluer la pérennité socio-économique** de projets agri-ruraux innovants dans le cadre de l'accompagnement à la création d'activités.
- **Créer un outil de langage commun** entre les différents acteurs de la création d'activités agri-rurales pour l'évaluation de ces projets.
- **Rendre crédibles** les porteurs de projets agri-ruraux innovants face aux financeurs et aux décideurs.

En bref...

● Evaluation des projets agricoles innovants qui sortent du cadre des références.

● Outil qui permet d'apprécier la pérennité d'un système de différentes manières, grâce à différents supports.

● Permet au porteur de projet de faire le point et au conseiller d'installation d'établir une base solide pour l'obtention d'aides

● Intègre de nouvelles dimensions sociologiques et socio-territoriales.

● Etude exhaustive, qui demande beaucoup de temps.

● Alléger le dispositif et l'adapter en fonction des besoins.

Descriptif et partenariats

Les **supports de l'outil** sont un guide d'entretien, une grille d'analyse et une notice d'utilisation en versions papier et informatique.

Ce outil peut être utilisé en auto accompagnement ou avec un appui extérieur, mais dans tous les cas il est important d'avoir une analyse croisée et d'avoir recours à quelqu'un d'extérieur au projet.

La méthode d'évaluation des activités socio-économiques des systèmes d'activités agri-rurales innovants peut s'utiliser à différentes phases du projet, mais pas de la même manière. Par exemple, pour une personne dont le projet est en émergence, il peut être judicieux de fractionner l'outil afin de ne pas stresser le porteur de projet, tandis que pour une personne dont le projet est déjà plus avancé, il est envisageable d'utiliser l'outil dans sa totalité.

Avec cette méthode, il faut environ 2h30 à 3h00 pour remplir le questionnaire (hors analyse et retour sur le projet). Pour effectuer la totalité de la méthode, il faut prévoir une demi-journée à une journée.

Partenariats

L'outil est validé par les acteurs suivants : BPO, NEF, Cigales, ADASEA, CIVAM et Accueil Paysan, Agrocampus.

Résultats identifiés

Éléments quantitatifs et qualitatifs

Il s'agit d'une **étude exhaustive**, qui prend en compte des données « humaines » et pas seulement économiques, et qui peut être utilisée, au moins pour la première partie, directement par le porteur de projet.

Cet outil a été conçu pour l'accompagnement des porteurs de projet et non pour l'augmentation de références. Il est possible de l'utiliser en entier, mais également par « morceaux ».

L'évaluation aboutit la plupart du temps soit à des **questionnements nouveaux** pour la personne, soit il l'oblige à **se projeter concrètement dans la réalité du projet**.

Analyse critique

Points forts et faiblesses

● Points forts

Le questionnaire est une **base solide aux échanges entre le porteur de projet et l'accompagnateur**, qui permet d'avoir une **vision fine de la personne, de son projet et de son cheminement**.

- **Pour le porteur de projet**, c'est un bon support pour faire le point et avoir une vue d'ensemble en fin de parcours, pour mettre en cohérence les différents aspects de son projet, valoriser les points forts et préparer un argumentaire.

- **Pour l'accompagnateur**, l'évaluation ouvre des domaines non explorés jusqu'ici et fournit un socle solide sur lequel préparer l'obtention de la DJA ou d'autres aides nécessaires à la mise en place du projet.

L'analyse invite à **l'approche transversale et pertinente de toutes les dimensions de la pérennité**, incitant à considérer de nouveaux aspects dans les projets rencontrés.

De plus, l'outil dans son ensemble ne semble générer de problèmes particuliers pour personne.

● Points faibles

La méthode demande **beaucoup de temps** : 2 à 3 heures pour remplir le questionnaire, au moins une heure pour réaliser l'analyse, et encore une heure supplémentaire pour en discuter avec le porteur de projet, soit une demi-journée à une journée entière.

Il est efficace pour connaître où la personne en est dans son cheminement, mais ce n'est pas son unique but. De plus, l'outil, utilisé en entier n'est **pas adapté aux personnes qui se situent trop en amont de leur réflexion** (par exemple qui hésiteraient encore entre plusieurs productions). Dans ces cas de figure, il pourrait être intéressant de l'utiliser par parties, avec possibilité de revenir en arrière.

Difficultés rencontrées

Cet outil n'est pas toujours utilisé en tant que tel : des personnes souhaitant la mettre en œuvre l'ont repris de manière partielle, d'où une difficulté à avoir des résultats quantitatifs car on ne sait ni par qui, ni de quelle manière il est utilisé. Néanmoins, ce manque de résultats n'est pas crucial car il ne s'agit pas d'un outil de création de références homogènes entre projets mais bien d'un outil d'accompagnement et création de références spécifiques à chaque projet, donc uniques.

Perspectives

- **Peut-on faire de cet entretien (dont l'objectif est de recueillir des données) un temps de formalisation des choses encore floues, de renforcement de la confiance en soi du porteur de projet ainsi que de mise en route vers des pistes à explorer ?**

- **Pour pallier la lourdeur de l'outil, il pourrait être envisagé d'étaler le travail en plusieurs fois en n'abordant pas l'intégralité à chaque entretien, par exemple en mettant le questionnaire sous forme de classeur avec différentes fiches.**

- **Chacun peut ensuite prendre du recul et certaines libertés par rapport au questionnaire ; c'est une façon de rendre vivant un document qui reste très long et dense. Néanmoins, il est probable que cet outil nécessite un temps d'accompagnement assez long, même en étalant son utilisation en plusieurs entretiens.**

Pour en savoir +:

Contacts:

FRCIVAM Bretagne,

17, rue du Bas-Village,
CS 37 725 Cesson Sévigné
cedex 02 99 77 39 20

contact@civam-bretagne.org

Éléments

d'approfondissement

L'outil d'évaluation de la pérennité socio-économique des systèmes d'activités agricoles innovants est disponible sur le site internet <http://www.paysans-creativ-bzh.org>, rubrique ressources onglet outils d'accompagnement.

Fiche réalisée dans le cadre du projet « Les formes d'appui à l'installation des agriculteurs en circuit court dans les régions », projet porté dans le cadre du Réseau Rural Français et financé par le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche





« Mangeons Local en Pays de Lunel »



Renforcer l'agriculture du Lunellois à travers les circuits courts de commercialisation

Enjeux auxquels répond le dispositif

L'agriculture, qui représente un enjeu important tant sur les plans économique, environnemental que sociétal pour la collectivité, est marquée par la crise des filières dominantes : viticulture ; fruits et légumes.

Face à l'afflux démographique, la politique de rénovation et construction de logements semble prioritaire. La demande paysagère des habitants implique toutefois le maintien d'une identité agricole. Comment faire dans ce contexte pour maintenir et créer des activités agricoles viables sur le territoire ?

Deux pistes se dessinent pour envisager l'avenir agricole :

- la diversification des productions et des activités ;
- la valorisation accrue des produits par une politique de qualité et de développement des circuits courts de commercialisation.

C'est dans ce contexte que la CCPL fait appel en 2006 à la fédération des CIVAM de l'Hérault pour l'accompagner dans la mise en place d'une politique agricole « nourricière ».

Éléments de contexte local & points de repère

Le modèle d'agriculture dominant est plutôt tourné vers l'export et/ou le marché national élargi (productions maraîchères d'été et céréales semences). Les manades sont plutôt orientées sur des prestations de services liées aux festivités locales (courses camarguaises), la viande étant peu valorisée sur les circuits de proximité.

Un questionnaire envoyé en 2008 a fait ressortir l'intérêt réel de la population locale pour une meilleure connaissance de l'agriculture locale, des agriculteurs, et un meilleur accès à leurs produits, à travers le développement de circuits courts.

Au-delà de la création de « nouvelles références », la méthodologie proposée par le Civam34 aux agriculteurs locaux consiste principalement à un accompagnement au changement, vers les circuits courts ou de nouvelles pratiques de production comme l'agriculture bio. La plus grande difficulté est de « changer de regard », au lieu de produire puis chercher à vendre, comment passer à l'utilisation des besoins alimentaires locaux pour envisager sa production... ?

Historique et phases du projet

Le processus de mise en place du dispositif s'est déroulé en plusieurs étapes:

- 1- 2005 : Réalisation d'une enquête « Politique agricole » sur la CCPL : 38% des agriculteurs rencontraient des difficultés de commercialisation et 62% pensaient que les circuits courts de commercialisation sont un potentiel à développer
- 2- Septembre 2008 : réalisation d'une brochure « politique alimentaire locale » à destination des élus : bilan des travaux d'enquête réalisés et proposition des pistes pour la définition d'une « politique alimentaire locale »
- 3- Appel à projet « rejoignez le Pays de Lunel » pour faire connaître les orientations locales et favoriser l'installation d'agriculteurs en circuits courts – une trentaine de réponses, traitées avec la Maison de L'emploi et le CIVAM
- 4- Mise en place d'une double convention en 2009 avec la Safer (assurer une veille foncière et rechercher du foncier correspondant aux besoins des porteurs de projet) et Civam34 (accompagner développement des circuits courts)
- 5- Recherche active de foncier courant 2009... peu concluante car pas de correspondance entre les projets présentés (petites surfaces, besoin de logement sur place) et réalité des structures agricoles dominantes (mas / domaine...)
- 6- Pour le passage à l'action, difficulté des élus à se positionner, entre :
 - L'intervention légère, de type « approbation du projet » et « avis favorable pour une installation »
 - L'intervention lourde, de type « couveuse agricole » et/ou « réserve foncière »
 → Proposition en mai 2009 d'une journée élargie de réflexion sur ces questions, avec des exemples venus d'ailleurs
- 7- Parallèlement, l'association de producteurs fermiers « les Paysans du Vidourle », qui a initié au cours de l'été 2009 un marché paysan à Marsillargues, souhaite développer un lieu ressources pour les circuits courts, où les agriculteurs pourraient accéder en un lieu à des outils collectifs (atelier agro-alimentaire léger, chaîne de conditionnement de paniers, boutique de producteurs...)
- 8- La CCPL est favorable à l'acquisition de foncier pour le développement d'une agriculture de proximité, sur le modèle des acquisitions ZAE



Contexte:

Communauté de Communes du Pays de Lunel

13 communes, situées entre Nîmes et Montpellier

Forte croissance démographique → demande de logements

Entre 1990 et 2000, 344 ha de terres agricoles → espaces urbanisés

Agriculture = 53% de la superficie de la CCPL

2 zones distinctes :

- Nord : vignes, vins AOC
- Sud : diversifié : surfaces fourragères, maraîchères, manades ; changement de vocation des terres agricoles : cultures permanentes → terres arables

En bref...

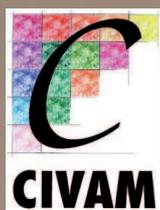
- Maintenir et créer des activités agricoles viables sur le territoire de Lunel
- Accompagnement au changement (circuits courts et nouvelles pratiques de production) des producteurs locaux
- Projet jeune (Initié en 2007)
- Création de groupes de concertation et développement des circuits courts
- Lancement de démarches de relocalisation de l'alimentation inspirées de Lunel sur des territoires proches
- Travail poursuivi en 2010 avec la CCPL pour « favoriser une consommation locale de produits locaux »

Pour en savoir +:

Contacts:

Nabil HASNAOUI AMRI
Chargé de mission Alimentation locale
CIVAM, Fédération de l'Hérault
Maison des Agriculteurs
B Mas de Saporta CS 50023
34875 LATTES Cedex
Tél. : 04 67 92 42 23 (fixe)
ou
06 82 56 74 43 (port.)
nabil.hasnaoui.civam_34@gmail.com

Fabien SANGUINEDE
Chargé de Mission Environnement / Pôle Aménagement Durable
Communauté de Communes du Pays de Lunel
480, avenue des Abrivados - CS 90229
34403 Lunel - Cedex
Tel. 04 67 83 54 12
fabien.sanguinede@cc-pays-lunel.fr



Fédération de l'Hérault

Éléments

d'approfondissement

Plus d'informations concernant le développement de la restauration collective locale sur le site internet :

<http://sites.google.com/site/restauecollunel/>

Descriptif et partenariats

A ce jour, le **projet est en maturation**. La FD Civam 34 propose à la CCPL de mutualiser les énergies pour proposer la définition d'un « lieu ressources pour les circuits courts » à partir des « briques » existantes.

Partenariats

CCPL, MDE, Communes, Civam 34 / 30 / LR, Chambre d'agriculture 34, FD Cuma 34, Adtv 34, Terre de Liens LR, Paysans du Vidourle, association Croquelune, etc.

Résultats identifiés

Éléments quantitatifs et qualitatifs

- **Création de groupes de concertation** (une association de producteurs, une association de consommateurs, une commission intercommunale sur les questions agriculture/alimentation, plusieurs services de la CCPL et d'organismes locaux sont impliqués régulièrement dans le suivi du projet)
- **Développement des circuits courts** : depuis 2007, plusieurs producteurs commercialisent en paniers; une dizaine de producteurs (entre 8 et 15) fréquentent le marché paysan estival de Marsillargues ainsi que le marché alimentaire de Lunel; un partenariat entre un vigneron indépendant et un maraîcher bio donne lieu à des livraisons régulières de paniers; un projet d'épicerie solidaire itinérante; une plateforme de compostage certifiée bio en cours de montage pour mieux valoriser les déchets verts du Pays de Lunel; etc.
- **Volonté d'améliorer la part de produits locaux dans la restauration collective, avec, à terme, l'installation d'agriculteurs** : hétérogénéité des secteurs et des structures (étude réalisée par le CIVAM et UPV)
- **Autres impacts** : intérêt des territoires proches communauté de communes du Pays de l'Or (Mauguio) à l'Ouest, et Communauté de Communes de Sommières au nord pour la démarche - lancement récent de démarches territoriales de "relocalisation de l'alimentation" inspirées de l'expérience du Pays de Lunel ; "préparation" des acteurs locaux pour accueillir un ambitieux projet autour de l'installation et de la diversification par des circuits courts encadrés dans le local, l'accueil de nouvelles populations et de visiteurs, etc.

Néanmoins, il est difficile de donner des résultats concernant l'impact des circuits courts sur l'installation d'agriculteurs à ce stade du projet : le foncier pour installer un « lieu ressources circuits courts », dont un espace pour les porteurs de projet en agriculture n'est pas encore trouvé...

Analyse critique

Points forts et faiblesses

- **Points forts**
 - proximité bassin de consommation
 - inscription de cette politique dans le fil du ScoT
 - émergence de quelques agriculteurs / consommateurs porteurs de changements
- **Points faibles**
 - forte pression urbaine, sur le modèle pavillonnaire et difficulté à trouver du foncier
 - contexte de crises agricoles, envie de « voir vite le changement »
 - faible capacité des agriculteurs locaux à « prendre en main leur propre changement », position attentiste

Difficultés rencontrées

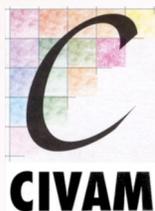
- **Argumentaire des élus** : difficulté de passer du discours « favoriser les agriculteurs en place OU les porteurs de projets » à « ... ET... »
- **Structures agricoles** : comment favoriser une conversion agricole sans implication plus forte des aménageurs agricoles, la SAFER en particulier ?
- **Marchés rémunérateurs** : les circuits courts sont une piste pour augmenter les niveaux de rémunération du travail agricole... mais pas une « solution miracle »... d'autant plus qu'ils impliquent souvent des investissements (en temps, en compétences, en matériel, etc.)

Perspectives

- **Courant 2010** : travail poursuivi avec la CCPL pour « favoriser une consommation locale de produits locaux »
- **Plusieurs pistes de travail avec les Paysans du Vidourle, dont le développement de ce lieu ressources circuits courts**
- **Lancement d'un diagnostic agricole avec le CIVAM pour comprendre le fonctionnement de l'agriculture locale, faire circuler de l'information et créer une dynamique sur le territoire**

Fiche réalisée dans le cadre du projet « Les formes d'appui à l'installation des agriculteurs en circuit court dans les régions », projet porté dans le cadre du Réseau Rural Français et financé par le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche





La Foncière Terre de Liens

Investir de manière solidaire pour maintenir et transmettre des fermes écologiquement et socialement responsables



Enjeux auxquels répond le dispositif

L'acquisition collective et solidaire de terres vise à participer à l'installation et au maintien d'activités qui entretiennent le sol, respectent l'Homme, le paysage et l'équilibre des écosystèmes.

La foncière Terre de Liens est une des structures du Mouvement Terre de Liens, regroupant des individus qui œuvrent en faveur de **l'accès collectif et solidaire à la terre**. Elle regroupe des actionnaires solidaires qui permettent l'acquisition de fermes et l'installation d'exploitants.

La Foncière **collecte de l'épargne solidaire auprès de personnes physiques et morales pour acquérir du foncier agricole**. Propriétaire de ces terres, elle les **met à disposition d'agriculteurs**, via un bail rural environnemental.

Objectifs du dispositif et public cible

• Objectifs

- Sortir les terres agricoles de la spéculation foncière
- Aider les agriculteurs à s'installer en leur enlevant le poids de l'acquisition du foncier et faciliter la transmission du capital immobilier
- Encourager le développement de l'agriculture biologique en France et répondre à la demande croissante de produits biologiques et locaux
- Donner aux citoyens la possibilité de s'impliquer dans le monde agricole.

• Public cible

Les porteurs de projet d'activité agricole ou agri-rurale en phase de création, de développement ou de transmission, ainsi que les citoyens préoccupés par l'usage du foncier, les accompagnateurs de projets et les élus ou agents de développement local.

Descriptif et partenariats

La Foncière Terre de Liens est un outil de finance solidaire, créé en décembre 2006 et **géré par l'association nationale Terre de Liens et la Nef**.

Il s'agit d'une **Société en commandite par actions (SCA)** à capital variable qui réunit **2 composantes** :

- les commanditaires** : c'est-à-dire les actionnaires, qui apportent le capital.
- le commandité** : c'est l'instance de gestion. Il décide de l'usage qui est fait du capital, et en porte la responsabilité. Pour la foncière, le commandité est la SARL Terre de liens-gestion, composée de la société financière de la NEF, de l'association Terre de Liens à égalité de participation (45%) et d'un arbitre minoritaire (10%) Sjoerd Wartena, président et fondateur de Terre de liens.

Ce statut a été choisi afin de dissocier l'instance de gestion de l'outil des apporteurs du capital nécessaire à son fonctionnement. Ce sont les commandités, c'est-à-dire Terre de liens et la Nef qui restent les garants de l'éthique et des valeurs de l'outil. Néanmoins, tout actionnaire peut faire entendre sa voix au moment de l'Assemblée Générale annuelle et peut, s'il est élu par l'assemblée des actionnaires, faire partie du Conseil de surveillance.

La SCA Foncière Terre de liens comprend 2 instances statutaires :

- Le Conseil de Surveillance**, élu par l'assemblée générale des actionnaires, chargé de surveiller la gestion par le commandité
- Le Comité d'Engagement**, collectif d'experts désignés par le Conseil de surveillance sur proposition du commandité, qui étudie et donne un avis consultatif obligatoire pour tout projet d'acquisition.

• Les actions

Une action de la Foncière Terre de liens vaut 100€. Elle investit 75€ dans l'achat de terre (sur ces 75€, 88% correspondent au prix du bien acquis et 12% couvrent les frais d'acquisition : notaire, SAFER, expertises, instruction). Les 25€ restants sont mis en réserve pour permettre le retrait des actionnaires.

L'actionnaire peut choisir de dédier en priorité des actions à un projet, avec trois possibilités :

- dédier à un projet précis, parmi la liste des projets soutenus par la Foncière (consultable sur le site internet)
- dédier à une région
- ne pas dédier, et laisser à la Foncière le choix de l'affectation prioritaire.

Contexte:

La terre, de plus en plus convoitée, exploitée, est sujette à des spéculations de tous ordres. De ce fait, un grand nombre de personnes ne peuvent plus aujourd'hui accéder à la terre pour réaliser leur projet.

Constats:

160 ha de terres sont recouverts chaque jour en France de béton ou de bitume.

200 exploitations agricoles disparaissent chaque semaine en France.

Le prix moyen d'un hectare de terre agricole a augmenté de près de 45% en huit ans, passant de 3500€ en 2000 à plus de 5000€ en 2008.

En bref...

- Acquérir du foncier agricole et le mettre à disposition d'agriculteurs

- Aider les agriculteurs à s'installer en agriculture biologique et circuits courts pour répondre à une demande croissante

- Outil de finance solidaire

- Plus de 4500 actionnaires, capital de 12 millions d'euros

- 45 acquisitions prévues d'ici fin 2010

- Augmenter le capital

Pour en savoir +:

Contacts:

Foncière Terre de Liens

10, rue Archinard

26 400 Crest

09 70 20 31 09

fonciere@terredeliens.org

Partenariats

Les projets sont accompagnés via les structures (associations ou antennes) régionales qui travaillent en lien avec des acteurs d'accompagnement locaux.

La Foncière Terre de Liens est soutenue par : la Nef, la Fondation de France, la FNAB (Fédération Nationale d'Agriculture Biologique), BIO Consom'Acteurs, Biocoop, Demeter, France Nature Environnement, le MRJC (Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne), Satoriz et Finansol.

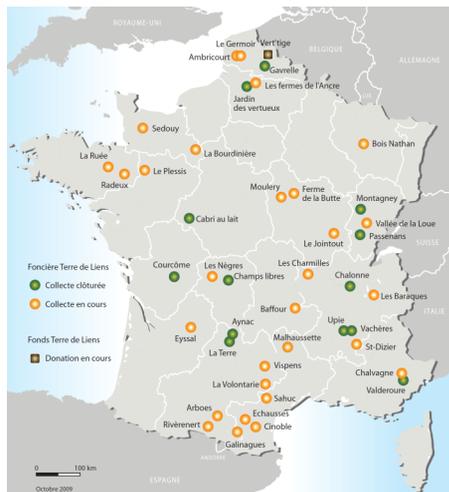
Résultats identifiés

Éléments quantitatifs et qualitatifs

• Quantitatif

Aujourd'hui, la Foncière regroupe **4500 actionnaires pour un capital de 12 millions d'euros**. Grâce à leur épargne, les actionnaires solidaires ont permis l'acquisition de **45 fermes**. L'ensemble de ces acquisitions concerne **plus de 1500 hectares de terre** avec une surface moyenne des acquisitions de 25 ha, pour des projets très diversifiés : céréales, élevage, maraîchage...

Aujourd'hui, **l'ensemble des projets sont labellisés Agriculture biologique ou Déméter**, et presque tous comprennent l'aspect **circuit court**.



• Qualitatif

La Foncière est aujourd'hui **reconnue par** :

-le **label Finansol** : label français décerné aux entreprises et produits de placement éthique et solidaire.

-l'**agrément « Entreprise solidaire »** reconnaissant le caractère solidaire du fonctionnement de la structure. Cet agrément l'autorise à offrir des avantages fiscaux aux actionnaires.

-la Foncière a obtenu **deux visas de l'AMF** (Autorité des Marchés Financiers) pour lancer un appel public à épargne en 2008 et une Offre au Public de Titres Financiers en 2009 (deux opérations identiques, seul le nom a changé dans l'intervalle).

Ci-contre, la carte des projets réalisés

Analyse critique

Perspectives

- **Augmenter le capital**

TEMOIGNAGE : Opération « La Terre »

A Livernon (Lot) sur le causse de Gramat, Marie et Jean-François Réveillac sont **locataires d'une ferme** de 167 ha dont 35 sont labourables depuis 1979. En **agriculture biologique depuis 1980**, ils vendent leurs **fromages de chèvre sur les marchés** et les **agneaux en vente directe et coopérative**.

En **2002**, le propriétaire souhaite vendre au plus fort du marché immobilier. En **2003**, l'association « **Vivre sur les causses** » est créée pour soutenir et préserver la ferme. En **2005**, Marie et Jean-François entament une procédure de préemption suite à un compromis de vente pour un usage résidentiel. Le projet de rachat collectif avance et la collecte de fonds se met en place.

Compte tenu du montant proposé par l'acheteur et d'une procédure judiciaire très longue, **des discussions s'engagent avec Terre de Liens en 2006**. En **2007**, la décision d'un rachat par la Foncière est prise.

Parallèlement, le **projet agricole évolue** et Sabine Himpens et Stéphane Auclair, **deux jeunes, souhaitent s'installer sur la ferme en association avec Jean-François et développer la vente directe**.

En **septembre 2008**, après de multiples rebondissements, **la promesse de vente est signée**. La ténacité du groupe local et La Foncière auront permis de **préserver la vocation agricole d'une ferme** et l'**installation de deux nouveaux agriculteurs**.



Éléments

d'approfondissement

Plus d'informations sur le site internet de Terre de Liens:

www.terredeliens.org

Fiche réalisée dans le cadre du projet « Les formes d'appui à l'installation des agriculteurs en circuit court dans les régions », projet porté dans le cadre du Réseau Rural Français et financé par le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche





Le Fonds Terre de Liens



Préserver la terre à long terme grâce à des dons



Enjeux auxquels répond le dispositif

L'acquisition collective et solidaire de terres vise à **participer à l'installation et au maintien d'activités qui entretiennent le sol, respectent l'Homme, le paysage et l'équilibre des écosystèmes.**

Le Fonds Terre de Liens s'engage pour la **préservation de la terre**, support de l'environnement naturel, sauvage et domestique. Il organise la concertation et la coopération pour **favoriser un accès collectif et solidaire au foncier et interroger les cadres de la propriété de la terre.**

Objectifs du dispositif et public cible

• Objectifs

L'objectif principal du fonds est de **recueillir des fermes en donation** : des propriétaires ont émis le souhait de donner leur ferme à une structure qui pourrait **assurer à long terme la préservation de leur bien et garantir que les modes de production répondent à un cahier des charges respectueux de l'environnement.**

Le **Fonds Terre de Liens**, reconnu d'intérêt général, permet de réaliser ce souhait, et confère ainsi au mouvement Terre de Liens une nouvelle dimension : engagé dans la gestion d'un bien commun, il **apporte la garantie aux donateurs et aux fermiers d'une continuité dans la préservation des lieux à travers les générations.**

Le Fonds Terre de Liens reçoit également des dons en espèces :

- Pour **recevoir et gérer les fermes**, le Fonds Terre de Liens doit disposer de moyens financiers pour couvrir les frais d'actes notariés, entretenir et améliorer les fermes,
- Pour **poursuivre son œuvre dans les meilleures conditions**, le Fonds Terre de Liens a besoin du soutien des donateurs, qui lui apportent une garantie d'indépendance et d'existence à long terme.

• Public cible

Les porteurs de projet d'activité agricole ou agrirurale en phase de création, de développement ou de transmission, ainsi que les citoyens préoccupés par l'usage du foncier, les accompagnateurs de projets et les élus ou agent de développement local.

Descriptif et partenariats

Juridiquement, le Fonds Terre de Liens est un fonds de dotation, régi par la loi du 4 août 2008, et déclaré en Préfecture de la Drôme (JO du 5 septembre 2009).

• Le fonds est composé de deux organes : le Conseil et le Comité d'expertise.

Le Conseil du Fonds Terre de Liens :

Il est composé de 3 à 8 membres dont un représentant de l'association Terre de Liens nationale qui assure la présidence du Fonds. Le Conseil du Fonds est l'organe décisionnel qui gère et administre le Fonds.

Après avis du comité d'expertise, il accepte les dons et les legs et autorise les acquisitions et cessions de biens mobiliers et immobiliers.

Le comité d'expertise :

Il est composé de 12 personnalités qualifiées extérieures au conseil et nommées par ce dernier. Il est chargé de lui faire des propositions de politique d'investissement et de gestion. Il rend ainsi un avis sur chacune des donations d'exploitations agricoles.

• Les garanties :

Le Fonds étant reconnu d'Intérêt général, il doit avoir une **gestion désintéressée**, exercer des **activités non lucratives** et relever d'un secteur d'activités sur la liste définie par l'administration fiscale.

Il est contrôlé par un commissaire aux comptes qui a une obligation de dénoncer ses manquements au service de l'état.

La transparence : publication des comptes et notamment du Compte d'emploi des ressources au JO et dépôt en préfecture.

Le Fonds Terre de Liens **s'engage également envers le donateur** : il garantit un fonctionnement statutaire (maintenir des fermes dans leur vocation première et à très long terme), un engagement notarié auprès du donateur et la signature d'un bail rural environnemental avec l'usager, afin de gérer le patrimoine d'une façon écologique et socialement responsable.

Le donateur peut, s'il le souhaite, obtenir régulièrement des informations sur l'emploi des dons et sur les domaines acquis.

Contexte:

La terre, de plus en plus convoitée, exploitée, est sujette à des spéculations de tous ordres. De ce fait, un grand nombre de personnes ne peuvent plus aujourd'hui accéder à la terre pour réaliser leur projet.

Constats:

160 ha de terres sont recouverts chaque jour en France de béton ou de bitume

200 exploitations agricoles disparaissent chaque semaine en France.

Le prix moyen d'un hectare de terre agricole a augmenté de près de 45% en huit ans, passant de 3500€ en 2000 à plus de 5000€ en 2008.

En bref...

• Favoriser un accès collectif et solidaire au foncier

• Assurer à long terme la préservation des fermes et garantir des modes de production répondant à un cahier des charges respectueux de l'environnement

• Composé de deux organes : le Conseil et le Comité d'expertise

• Premiers dons manuels effectués en décembre 2009

• Etre reconnu d'Utilité Publique

Pour en savoir +:

Contacts:

Le Fonds Terre de Liens

10, rue Archinard
26 400 Crest
09 70 20 31 09
fonciere@terredeliens.org

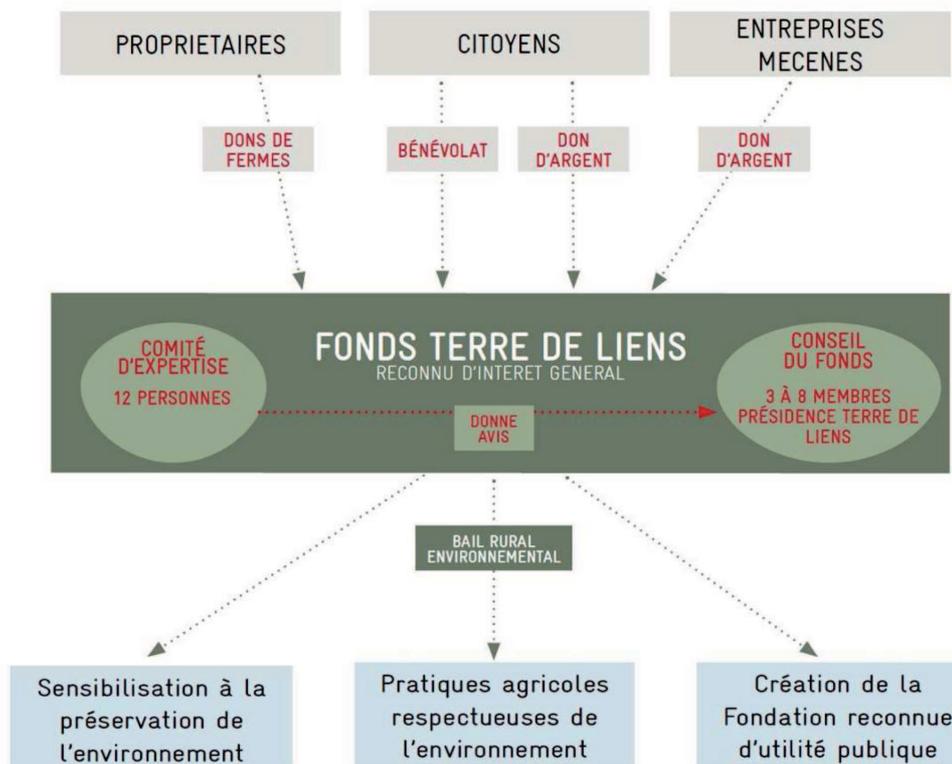
• Le don

Le donateur peut décider de le dédier à un projet pour effectuer des travaux et entretenir le lieu choisi, ou peut laisser à Terre de Lien le choix de l'affectation prioritaire.

Le don peut être effectué sous différentes formes:

- de l'argent
- des biens immobiliers (terres, bâtiments) : obligation de passage devant notaire
- des droits (actions, obligations)
- les dons de titres ou d'actions sont possibles. Néanmoins, le Fonds de Terre de Liens ne fait pas la promotion des dons de la part de la Foncière Terre de Liens dans un premier temps.

Ci-dessous, un schéma expliquant la structure du Fonds Terre de Liens.



Partenariats

Le Fonds Terre de Liens est soutenu par : la Nef, la Fondation de France, la FNAB, BIO Consom'Acteurs, Biocoop, Demeter, France Nature Environnement et ASHOKA.

Résultats identifiés

Éléments quantitatifs

Les premiers dons manuels ont été effectués en novembre 2009. Il s'agit d'une structure qui démarre.

Perspectives

- Etre reconnu d'Utilité Publique

Fiche réalisée dans le cadre du projet « Les formes d'appui à l'installation des agriculteurs en circuit court dans les régions », projet porté dans le cadre du Réseau Rural Français et financé par le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche



Éléments

d'approfondissement

Plus d'informations sur le site internet de Terre de Liens :

www.terredeliens.org



Les GFA et SCI



Exemple d'un accès collectif à la terre / au bâti



Contexte: La Bretagne

Des GFA et des SCI sont présents dans toute la France. Cette fiche présente un zoom sur ces outils en région Bretagne

Une vingtaine de projets en GFA ou SCI recensés

Terre de Liens Bretagne propose et organise:

- Des formations juridiques et méthodologiques à l'élaboration d'un GFA ou d'une SCI

- Un soutien dans l'écriture des statuts

- La mise à disposition de l'expérience des GFA et SCI existants

En bref...

- Les GFA et SCI sont constitués d'un groupe de personnes (les associés) qui apportent de l'argent (=parts sociales) pour acheter et gérer un bien immobilier

- Le terrain est ensuite mis en location à un agriculteur, qui peut donc créer son activité

- Ces sociétés locales permettent de créer un lien fort entre un agriculteur et les associés (citoyens, consommateurs...)

Enjeux auxquels répond le dispositif

Les GFA (Groupement Foncier Agricole) et SCI (Société Civile Immobilière), sont deux formes de sociétés civiles permettant l'acquisition et la gestion collective de biens immobiliers, et constituent ainsi un outil intéressant pour œuvrer au maintien d'une agriculture à échelle humaine sur le territoire.

Les GFA et SCI sont un des outils utilisés par l'association Terre de liens, qui propose de **changer le rapport à la terre, à l'agriculture, à l'alimentation et à la nature**, en faisant évoluer le rapport à la propriété foncière. Valorisant les dimensions collectives et solidaires pour l'accès à la terre et sa gestion, les membres de Terre de Liens agissent, aiguillonnent, débattent et soutiennent les modes de vie et les pratiques agricoles soutenables pour l'humanité et la Terre. L'association souhaite **participer au maintien d'une agriculture diversifiée respectueuse des hommes et de la nature**, via les axes suivants :

- Soutien des projets socialement, écologiquement et économiquement pérennes
- Encouragement des dynamiques collectives et solidaires en milieu rural et périurbain
- Renforcement, par des actions du débat sur la gestion de la terre et du bâti

Objectifs du dispositif et public cible

Les GFA et SCI sont des structures qui peuvent être employées dans le but de :

- Participer à la création de lieux de rencontre et de gestion de son territoire
- Aider les agriculteurs à s'installer en leur enlevant le poids de l'acquisition du foncier
- Impliquer les citoyens, les consommateurs dans un projet agricole

Descriptif et partenariats

Le GFA ou la SCI sont des **Sociétés Civiles d'acquisition et de gestion d'un bien immobilier** (uniquement agricole pour le GFA), permettant d'acheter de la terre et/ou des bâtiments qui sont ensuite loués à un agriculteur.

La société se compose d'associés qui prennent des parts sociales au sein du GFA ou de la SCI. **L'ensemble des parts sociales forment ainsi le capital social** de la société, qui permet d'acquérir le bien souhaité.

Les associés peuvent être des personnes physiques dans le cadre d'un GFA et des personnes physiques ou morales dans le cas d'une SCI (associations, collectivités...)

Les instances de décision :

- La SCI ou le GFA est **géré(e) par une ou plusieurs personnes** : c'est la **gérance**. Ainsi, des personnes extérieures au monde agricole peuvent directement choisir de participer à la gestion du bien acquis et, de cette manière, soulager l'agriculteur dans la gestion de la société.
- **L'assemblée générale des associés** est l'instance de décision la **plus importante**. Elle se réunit annuellement, pour, entre-autres, rendre les comptes financiers à l'ensemble des associés.
- **Les règles de vie et de décision du GFA ou de la SCI sont inscrits dans les statuts.**

Les parts sociales

La **valeur de la part est choisie au moment de la création de la société** : souvent autour d'une centaine d'euros. Elle peut ensuite être réévaluée par décision de l'assemblée générale, selon un taux à définir.

- Les **conditions de cession de parts et de retrait d'un associé** sont définies dans les statuts. Ces mouvements doivent toujours être notifiés à la gérance qui en informe l'ensemble des associés. **L'entrée d'un nouvel associé est alors conditionnée à l'agrément de l'assemblée générale des associés.**
- La **prise de parts sociales entraîne une responsabilité financière illimitée pour l'associé** : chaque associé est responsable financièrement, en proportion du nombre de parts prises en cas de faillite de la société. Dans la pratique, la société ne gère pas l'activité agricole et ses comptes se limitent :
 - au paiement des impôts, taxes foncières et assurances ainsi qu'au frais administratifs (envoi de courriers aux associés...)
 - à percevoir chaque année le loyer de l'agriculteur
- Le **risque financier se limite donc principalement au non paiement du loyer par l'agriculteur**. La société étant locale, ce risque est facilement contrôlable.

Les **bénéfices nets de la société sont automatiquement placés sur un compte courant associé**. De la même manière, ces derniers correspondent au bilan des comptes qui sont rarement élevés, cette rémunération n'est donc pas la principale motivation des personnes à devenir associé.

Pour en savoir +:

Contacts:

Mouvement Terre de Liens
09 70 20 31 09

mouvement@terredeliens.org

Terre de Liens Bretagne

02 99 77 36 71
bretagne@terredeliens.org

TEMOIGNAGE

Le samedi 5 juin 2010, le village de la Bouëxière, sur Guichen, s'est vu envahir de plus de 70 personnes à l'occasion de l'Assemblée Générale Constitutive d'un GFA.



En effet, Emeline et Hubert, paysans boulangers en bio, ont décidé de s'installer de manière collective. Les 16 hectares de terre nécessaires à l'activité agricole seront prochainement en propriété de 96 personnes, rassemblées en Groupement Foncier Agricole. Ce dernier conclura ensuite un bail rural avec Hubert, qui sera locataire de la société. La gérance, instance de gestion du GFA, se compose de 5 personnes, dont Emeline, qui s'occuperont de la gestion courante de la société.

Après l'Assemblée Générale, et pour récupérer de l'épreuve des signatures des statuts, les nouveaux associés ont pu profiter d'un verre de l'amitié et du tour du propriétaire.

Un belle dynamique se met en place autour de cette installation!

Éléments

d'approfondissement

Guide de l'accès collectif et solidaire au bâti, disponible sur www.terredeliens.org

Références juridiques :
GFA : loi du 31 décembre 1970—articles L322-1 et suivants du Code Rural

Partenariats

Pour tous les GFA et SCI en cours de création en Bretagne, le porteur de projet est accompagné par une structure partenaire (CIVAM, GAB...), ce qui permet une approche globale de l'installation (technique, économique...), et de garantir la viabilité et la vivabilité de ces projets.

Résultats identifiés

Éléments quantitatifs

En Bretagne, une vingtaine de projets de GFA et de SCI ont été recensés.

La carte ci-contre représente les GFA et les SCI se situant en Bretagne.

Au printemps 2010, deux nouveaux projets ont vu le jour:

- Le GFA de la **Bouëxière Solidaire** à Guichen (Cf témoignage ci-contre et photos ci-dessous) pour l'installation d'un artisan boulanger.



- La SCI de **Radeux Solidaire** à Corps Nuds, avec l'installation d'une activité de cueillette de petits fruits et légumes de plein champs. Ce projet a pu voir le jour par la complémentarité de plusieurs outils : la SCI mais aussi l'intervention de La Foncière Terre de Liens pour l'achat des terres (Cf fiche « La Foncière Terre de Liens ») et l'intervention du Conseil Général 35 pour le portage foncier des bâtiments (Cf fiche « Portage foncier en Ille et Vilaine »).



Analyse critique

Points forts et faiblesses

• Points forts

- Très bon écho citoyen, qui permet de créer une véritable dynamique locale et rapide autour du projet
- Intégration territoriale facilitée pour l'agriculteur (débouchés, relations professionnelles...)
- Réduction de l'investissement foncier pour l'agriculteur : favorise l'amélioration de l'outil de production (matériau, cheptel...)
- Facilite la transmission de l'exploitation : non démantèlement de la société et choix par les associés du nouvel agriculteur

Points faibles

- Lourdeur administrative
- Recherche régulière de nouveaux associés
- Cercle restreint d'apporteurs possibles

Perspectives

- Mutualiser les connaissances et expériences des GFA et SCI existants pour améliorer l'accompagnement à la création de ces sociétés
- Créer du lien entre les GFA et les SCI proches
- Il existe d'autres types de sociétés qui permettent d'acquérir du foncier en collectif en impliquant les collectivités locales (SEM, SCIC...)

Fiche réalisée dans le cadre du projet « Les formes d'appui à l'installation des agriculteurs en circuit court dans les régions », projet porté dans le cadre du Réseau Rural Français et financé par le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche





Portage foncier en Ile-et-Vilaine



Faciliter l'accès au foncier des porteurs d'idées ou de projets agri-ruraux innovants



Enjeux auxquels répond le dispositif

Permettre l'installation de porteurs de projets agri-ruraux innovants confrontés à des problèmes d'accès au foncier.

Objectifs du dispositif et public cible

Il s'agit de faciliter l'accès au foncier et de permettre l'installation d'agriculteurs hors cadre familial. Les personnes doivent disposer d'un **diplôme agricole**, d'un **projet viable économiquement** et **cohérent avec les orientations du projet stratégique agricole départemental en faveur d'une agriculture durable** : agriculture biologique, systèmes herbagers économes en intrants, activités de diversification innovantes et/ou à forte valeur ajoutée.

Descriptif et partenariats

• Les principes du dispositif

Comment ? Le Conseil Général a passé une convention avec la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) de Bretagne permettant l'achat à l'amiable ou par droit de préemption de biens agricoles bâtis ou non présentant un potentiel intéressant pour une installation agri-rurale innovante.

Où ? Sur l'ensemble du territoire départemental avec des priorités en zones périurbaines, littorales, sur des territoires soumis à de fortes contraintes environnementales ou se caractérisant par un déficit d'installations et/ou un nombre significatif de cessations d'activités prévisibles.

Avec quels moyens ? Le Conseil Général prend en charge les frais financiers générés par l'acquisition, la mise en réserve et le stockage des biens fonciers pendant une période de 2 ans maximum et ce, dans la limite de 15 000 € par opération.

Qui choisit les fermes et les candidats ?

2 modes de fonctionnement :

- La SAFER repère un bien et propose au Conseil Général de le mettre en réserve. En cas d'accord, le Département procède alors à un appel à projets en partenariat avec les acteurs de l'installation (Adasea, FdCivam 35, ASPAARI ...)

- Un porteur de projet repère un bien et demande au Conseil Général de proposer à la SAFER de procéder à sa mise en réserve. En cas d'accord, le bien est stocké ce qui laisse le temps au candidat de finaliser son projet d'installation. Il peut pendant la période de stockage, commencer son activité dans le cadre d'une convention d'occupation précaire et provisoire signée avec la SAFER.

• L'intérêt d'un tel dispositif

Il permet **d'éviter le démantèlement de petites exploitations**, de **contribuer au dynamisme agricole** de certains territoires, de **trouver en moyen terme un porteur de projet intéressé par la ferme**, et de laisser du temps au porteur de projet pour finaliser son projet d'installation.

Partenariats

Le dispositif est mis en œuvre par le **Conseil Général d'Ile-et-Vilaine**, en partenariat avec la **SAFER de Bretagne** et les **acteurs départementaux de l'installation** (Adasea, FdCivam 35, ASPAARI...)

Résultats identifiés

Éléments quantitatifs et qualitatifs

- **Onze biens**, soit 172 hectares, ont été mis en réserve depuis juillet 2008. Des **installations ont été effectuées en maraîchage, en production de plantes aromatiques et médicinales, en œufs, volaille et viande bovine**.

- **Le lien avec les territoires est très important** : commercialisation en circuits courts, AMAP, marchés, grossistes, restauration collective, etc.

- **Mise en réserve d'un bien en zone périurbaine** destinée à installer plusieurs maraîchers avec mutualisation des moyens humains et matériels (voir encadré au verso).

Contexte:

L'Ile et Vilaine

Augmentation depuis 2 à 3 ans d'un nouveau profil de porteurs de projet, souvent hors cadre familial.

30 % des candidats inscrits recherchent une petite structure (3 à 15 hectares) afin d'y développer un projet atypique à haute valeur ajoutée tandis que l'offre d'exploitations correspondant à ce type de demande reste faible.

En bref...

• Soutenir l'installation de jeunes agriculteurs porteurs de projets agricoles durables

• Dispositif de portage foncier mis en œuvre par le Conseil Général d'Ile-et-Vilaine et la SAFER de Bretagne

• Onze biens mis en réserve depuis juillet 2008

• L'accompagnement des porteurs de projet nécessite un temps important et les procédures sont complexes

• Permettre l'installation de 5 à 7 porteurs de projet par an

Analyse critique

Pour en savoir +:

Contacts:

Conseil général d'Ille-et-Vilaine
Jean-Philippe DUSART
Service Agriculture, Pêche et Ports.
1 avenue de la préfecture
CS 24218
35042 RENNES Cedex
jean-philippe.dusart@cg35.fr

SAFER de Bretagne
Ghislaine PAIN
4 ter, rue Luzel
22015 Saint Briec Cedex
02 96 94 05 95
Ghislaine.PAIN@safer-bretagne.com

Éléments

d'approfondissement

<http://www.ille-et-vilaine.fr/>

<http://www.safer.fr/>

Article spécifique disponible à l'adresse:

<http://www.nousvousille.fr/comment-aider-les-nouveaux-agriculteurs,106186,fr.html>

Points forts et faiblesses

- Le **temps de stockage** (en moyenne 1.5 an) peut être parfois jugé **trop court**.
- Les **biens stockés ne correspondent pas toujours aux attentes des porteurs de projets** (manque bâtiments agricoles, problèmes d'accès au logement, etc.)
- Les **frais de stockage** générés peuvent être **élevés** dans le cadre de la mise en réserve d'une exploitation avec du bâti mais possibilité de faire appel à des financeurs extérieurs solidaires comme Terre de Liens ou de constituer des GFA (Groupement Foncier Agricole), etc. (*Cf fiches n° 16, 17 et 18: Foncière et Fonds Terre de Liens, GFA et SCI*)

Difficultés rencontrées

- L'**accompagnement des porteurs de projets nécessite un temps important**.
- Les **procédures sont complexes**.

Perspectives

- **Continuer et permettre l'installation de 5 à 7 porteurs de projets par an**.

EXEMPLE D'UNE OPERATION DE PORTAGE FONCIER A BRUZ

Projet : installation de plusieurs maraîchers et autres activités complémentaires.

Présentation du bien :

- Bien de 22 ha 33 a 72 ca situé à Bruz (10 kms au sud de Rennes), en zone agricole au PLU, en zone de « perméabilité biologique à encourager » au SCOT et à proximité d'un périmètre de captage d'eau.
- Parcelles ayant fait l'objet d'une mesure agri-environnementale « Système Fourrager à Econome en Intrants » depuis 2008.

Procédure de mise en place :

- Appel à projet auprès des partenaires de l'installation (ADASEA, FDCIVAM, ASPAARI) et des collectivités locales associées à ce projet (Commune de Bruz, Rennes Métropole, Région Bretagne) : remise d'une fiche de synthèse présentant les caractéristiques du bien,
- Réalisation d'analyses de sol pour confirmer la valeur agronomique des parcelles,
- Réalisation de visites par des porteurs de projet intéressés,
- Dépôt d'un projet global (aspects technico-économiques, sociaux, environnementaux et territoriaux) auprès du Conseil Général,
- Transmission des projets reçus aux différents partenaires pour leur demander un avis sur la cohérence, la pertinence et la faisabilité,
- Examen des projets au sein d'un groupe de travail (partenaires et collectivités) ; avis favorable de principe pour 4 projets : maraîchage et horticulture, fruits et petits fruits, production de plants pour le maraîchage et pépinière en plantes sauvages,
- Fin 2010 - début 2011 : premières rétrocessions des biens.



Fiche réalisée dans le cadre du projet « Les formes d'appui à l'installation des agriculteurs en circuit court dans les régions », projet porté dans le cadre du Réseau Rural Français et financé par le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche





« Aux Fermes des Rayols »



Point de vente collectif situé sur la commune des Vans, en Ardèche



Enjeux auxquels répond le dispositif

Valoriser les ressources locales par la vente directe des produits agricoles locaux en point de vente collectif.

Éléments de contexte local

Lors d'une première réunion en avril 2009, les producteurs souhaitant s'impliquer dans le projet de point de vente collectif ont fait part de leur envie de mettre en place un groupement solidaire de producteurs agricoles locaux, en vente directe, proposant des produits variés et de qualité.

Objectifs du dispositif

Conforter le développement économique des exploitations par la vente directe.

Participer au développement de l'économie locale : production et consommation locale.

Valoriser pleinement, par la vente directe, les savoir-faire hérités ou appris en matière de production et de transformation et mettre en avant le savoir agricole des producteurs locaux.

Gérer individuellement et collectivement son propre développement en maîtrisant la valorisation de ses produits.

Améliorer les conditions de travail des agriculteurs participants par :

-la facilitation de leur circuit de commercialisation (mise en commun de matériel, gain de temps...), qui leur permettrait de mieux se consacrer à la qualité de leurs productions,

-l'échange et le partage avec des confrères sur leurs méthodes de production (notamment échange entre jeunes en installation/nouvellement installés et producteurs plus expérimentés afin de rendre le démarrage de l'activité plus aisé).

Permettre aux consommateurs de réaliser des achats de produits locaux, frais ou transformés en vente directe et transparente sur les modes de productions, tout en apportant des réponses concrètes à leurs interrogations.

Favoriser un développement local impliquant peu de transport (tant au niveau des produits que du déplacement des consommateurs) et minimiser voire réutiliser les emballages.

Conserver des prix identiques pour chacun à ceux affichés sur le lieu d'exploitation et/ou sur les marchés qu'ils fréquentent et les comparer au prix des autres commerces afin que les produits locaux vendus soient accessibles à tout consommateur.

Descriptif et partenariats

Le projet de point de vente collectif a mûri pendant un an, durant lequel il a fallu tout organiser : obtention de subventions, d'emprunts, élaboration de la gamme de produits, location et adaptation d'un local, formation et organisation des producteurs, élaboration de « fiches produits », etc.

Pour initier le projet, l'ensemble des producteurs s'est constitué en association. La démarche répond à un mode de décision démocratique et toutes les décisions sont prises collégialement, au moyen d'un vote si besoin.

L'intervention des différents financeurs a permis dès le début de pratiquer des prix corrects pour les agriculteurs et pour les consommateurs en minimisant les charges dues aux investissements de départ. Par exemple, le prix de vente des produits locaux est compris entre 80 et 120 % de celui des produits d'import sur le territoire.

Les producteurs ont visité 3 points de vente collectifs en Gard, Drôme et Ardèche, dans le but d'échanger avec des agriculteurs ayant mis en place un dispositif similaire.

Un questionnaire a été réalisé auprès de la population locale et des touristes durant l'été 2009 afin de connaître les attentes en termes d'accessibilité aux produits locaux.

Il est prévu de mettre en place chaque année des formations pour les membres du projet : formation Vivea en avril 2010, formation sur l'hygiène (automne 2010), sur l'agencement du magasin... ainsi que d'organiser des réunions ou des manifestations d'information au public sur l'action, les méthodes de production et la qualité des produits.

Le point de vente s'adresse en premier lieu à la population locale et est ouvert toute l'année, plusieurs jours par semaine. Les permanences de vente sont assurées par un ou plusieurs agriculteurs selon les besoins. Certains producteurs sont voisins et peuvent aussi organiser en commun leurs livraisons au point de vente collectif. Les exploitations sont situées dans un rayon de 20 km autour des Vans.

Les productions vendues sont des produits locaux pour certains frais (large gamme de légumes, fruits, fromages et dérivés, quatre types de viandes, œufs...) pour d'autres transformés (charcuteries, vins, confitures, pain, jus, miel...).

Le point commun à chacun est le soin que chaque producteur porte à leur qualité (fraîcheur des produits, adhésion à des chartes de qualité AB (4 exploitations, plus 2 étudiant la possibilité d'une conversion), Nature et Progrès (boulanger), AOC...).

Contexte:

Commune des Vans

80% des surfaces agricoles en zone de montagne (Cévennes)

Majorité des exploitations dans des zones défavorisées (peu de terres cultivables, fortes pentes et petites parcelles : terrasses...)

Maintien de l'activité agricole importante pour le territoire et les paysages

Aucun commerce de vente directe collective

Demande identifiée des habitants de la commune et des vallées environnantes

En bref...

- Développement d'un point de vente collectif sur la commune des Vans

- Valoriser localement les produits des agriculteurs locaux

- Ouverture mi-mai 2010

- 17 exploitants

- Contribue à assurer la pérennité de plusieurs exploitations agricoles

- Permet d'expliquer aux consommateurs les méthodes de production

- Élargir la gamme de produits proposés

- Établir une clientèle habituelle et l'augmenter progressivement d'année en année

Pour en savoir +:

Contacts:

« Aux Fermes des Rayols »

Alexandre FAURE,
Président

06 25 52 87 82

afaure.07@laposte.net

Chambre d'Agriculture de l'Ardèche

Mercedes GUEVARA,
Chargée de mission Territoriale Ardèche Méridionale

04 75 35 31 12

mercedes.guevara@ardeche.chambagri.fr

Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche

Richard BONIN

Chargé de mission agriculture et gestion de l'espace

04 75 36 38 94

agriculture@parc-monts-ardeche.fr

Partenariats

La Chambre d'Agriculture d'Ardèche a accompagné le groupe d'agriculteurs dans la création du point de vente collectif. Les élus du territoire (commune, CC) ont été informés du projet et sollicités dès son démarrage.

Des subventions ont été demandées au Département et à la Région (le Contrat de Développement Pays de Rhône-Alpes, CDPRA), ainsi qu'à l'Europe, à travers le PNR des Monts d'Ardèche (sollicitation de la procédure LEADER car le projet s'intégrait dans le soutien à la mise en place de services innovants aux populations et l'accès aux circuits courts).

Résultats identifiés

Éléments quantitatifs et qualitatifs

Le point de vente collectif a **ouvert ses portes à la mi-mai 2010**. Le groupe de producteurs comprend **17 exploitants**, dont 5 femmes chefs d'exploitation ou d'activité, 12 hommes chefs d'exploitation et 1 couple s'installant tous deux chef d'exploitation. Depuis l'ouverture, une productrice a arrêté sa participation au projet et un artisan produisant des fleurs en bouquet est entré au sein du point de vente collectif.

Parmi ces 17 exploitations figurent par ailleurs une reprise d'exploitation, l'installation de deux agriculteurs en association et 5 jeunes agriculteurs en cours d'installation.

La fréquentation du point de vente collectif a été satisfaisante dès le début, et les producteurs ont même été sollicités pour approvisionner les écoles.

Le 3 juillet 2010, le PVC a participé à la **journée découverte du PNR des Monts d'Ardèche**, avec visite du magasin, fourniture des produits pour dégustation et participation à une conférence débat.

Analyse critique

Points forts et faiblesses

● Points forts

Le groupe a **pris le temps de se connaître, de connaître les fermes et ateliers des uns et des autres**, ainsi que la réalité des points de vente collectifs en visitant plusieurs d'entre eux en Ardèche, Gard et Drôme.

Le projet, fédérateur pour les agriculteurs qui le portent, **permet des temps d'échanges sur les techniques, l'organisation et ouvre à chacun la possibilité de découvrir les différentes productions du territoire** afin de les faire connaître aux habitants. La vente directe permet en effet **d'expliquer aux consommateurs les méthodes de production** de ce qu'il consomme, notamment en regard à la qualité et à l'environnement (certains producteurs sont labellisés AB ou Nature et Progrès).

De plus, la majorité des activités locales se situant sur la commune des Vans, le point de vente collectif n'occasionne généralement **pas de déplacement supplémentaire de la part des consommateurs**, et conforte l'attractivité commerciale du centre bourg.

La réduction des emballages étant un point auquel les producteurs sont tous attachés, un système de consigne a été mis en place

La gamme de produits développée étant suffisamment large pour attirer une clientèle habituelle, le point de vente collectif **contribue à assurer la pérennité de plusieurs exploitations agricoles**.

Par ailleurs, le matériel nécessaire à la vente étant commun, l'achat par chaque agriculteur d'équipements identiques est évité.

Difficultés rencontrées

De nombreuses personnes ont **abandonné le projet pour diverses raisons** (dont l'éloignement de leur exploitation par rapport au point de vente) réduisant la gamme initiale, très riche de produits (truites...). Néanmoins, de nouvelles personnes ont pris part au groupe.

Les participants ont constaté au cours de la mise en place du projet qu'il était **nécessaire de « fixer » le groupe pour avancer le projet**.

Perspectives

- **Certains producteurs supplémentaires désirent s'engager prochainement dans des démarches de qualité (labellisation Agriculture Biologique).**

- **Etablir une clientèle habituelle et l'augmenter progressivement d'année en année.**

- **Adapter les volumes et le calendrier de production au plus juste par rapport à la commercialisation.**

- **Revoir la forme juridique du point de vente collectif : après une première année de fonctionnement basculer du statut d'association à un autre statut.**

- **Rechercher des nouveaux producteurs afin d'élargir la gamme de produits proposés, notamment au niveau des produits végétaux (fruits, produits de l'olivier, plantes médicinales et aromatiques) et peut-être proposer des créations artisanales locales.**

Fiche réalisée dans le cadre du projet « Les formes d'appui à l'installation des agriculteurs en circuit court dans les régions », projet porté dans le cadre du Réseau Rural Français et financé par le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche





« Le Goût d'Ici »



S'organiser ensemble pour produire et consommer local des produits de qualité sur le Pays de Maure et ses environs

Enjeux auxquels répond le dispositif

Renforcer la relocalisation de la production et de la consommation en produits alimentaires **sur le Pays de Maure de Bretagne et ses environs**, afin que le territoire capte mieux la valeur ajoutée.

Provoquer de la concertation pour ne pas être dans une concurrence entre acteurs, encourager la mutualisation, et favoriser le lien social.

Éléments de contexte local & points de repère

Le souhait de relocaliser consommation et production

Encouragé par l'augmentation du coût de l'énergie, les conséquences néfastes sur l'environnement d'une utilisation excessive des voitures et la volonté de ne pas perdre du temps dans les transports, des consommateurs et des producteurs souhaitent relocaliser la production et la consommation. Dans ce contexte, émergent de manière non coordonnée des initiatives de producteurs et des sollicitations de commerçants pour le développement de partenariats avec des producteurs.

La problématique du maintien d'un commerce de proximité

En milieu rural, les commerces de proximité jouent un rôle important : commerces de « dépannage », faciles d'accès pour les personnes âgées ou personnes sans moyens de locomotion, lieux de lien social. Pour perdurer, ils cherchent à renforcer leur attractivité. Une des pistes est de renforcer les liens avec des producteurs locaux. Des complémentarités sont à trouver entre la vente directe par les producteurs et le relais apporté par les commerces de proximité. On passe d'une entrée « vente directe » à une entrée « circuits courts locaux ».

Objectifs du dispositif et public cible

• Objectifs

L'Association « le Goût d'ici » porte un projet de mise en place d'un **système de vente collective de produits biologiques et de qualité sur le territoire** par des paniers et un **partenariat avec des commerces de proximité**.

-Faciliter l'accès aux produits locaux de qualité et mettre en œuvre une démarche de territoire.

-Mettre en place des **organisations collectives** et favoriser l'installation de **nouveaux agriculteurs** pour répondre à une importante demande de produits locaux de qualité de la part des consommateurs sur ce territoire, tout en **valorisant les commerces de proximité**.

-Travailler en concertation avec les petits commerces de proximité, pour **maintenir une vie économique sur le territoire**.

-Privilégier une **consommation « active »** des produits de proximité, les consommateurs devenant des « consomm'acteurs ».

-Privilégier la **qualité sensorielle, organoleptique et environnementale** (produits issus de l'agriculture biologique ou d'une agriculture durable, respectueuse de l'environnement, d'exploitations à taille humaine).

• Public cible

La thématique du développement des circuits courts fait apparaître quatre acteurs clés : les producteurs, les consommateurs, les commerçants et les élus locaux.

Descriptif et partenariats

L'association loi de 1901 « Le Goût d'Ici » a été créée le 24 février 2009.

L'idée de former un groupe de producteurs, de consommateurs, de transformateurs et de commerçants autour de Maure de Bretagne a commencé à germer en **juin 2008**, suite à la projection du film « Nos enfants nous accuseront » organisée par un groupe de producteurs.

Une **réunion publique** a permis de présenter le projet, de constituer un groupe de porteurs et de préciser les principales motivations concernant l'environnement, le territoire et la coopération entre acteurs.

Durant plus de 6 mois, ce groupe initial a travaillé sur une charte, la définition d'**objectifs partagés**, l'**identification de critères pour réaliser un inventaire de la production**, la **construction de statuts**. Cette phase a été accompagnée par l'association Accueil Paysan 35 grâce à un financement de la Fondation de France.

L'écriture d'une charte qui permet de définir le périmètre du projet a demandé un travail important et a pris du temps car la notion de qualité n'était pas perçue de la même manière par les commerçants et les producteurs à l'initiative du projet



Contexte:

Le Pays de Maure

Territoire enclavé, excentré des pôles urbains, mise en place d'une quatre voies

Paradoxe de la complexité d'accès aux produits locaux en territoire rural :

-mise en place de nombreux producteurs en vente directe...

...mais ces produits sont difficilement accessibles aux habitants, car les circuits locaux sont peu organisés (organisation collective centrée sur la métropole rennaise)

Souci des consommateurs de consommer local, dans un souci de cohérence et de maintien de la vie en milieu rural

En bref...

●Système de vente collective de produits biologiques et de qualité par des paniers et un partenariat avec des commerces de proximité

●Maintenir une vie économique et faire intervenir 4 acteurs clés du territoire : producteurs, consommateurs, commerçants et élus locaux

●Démarrage de la vente en ligne en juin 2010

●Quelques problèmes au niveau du site internet

●Diversifier la gamme de produits et accentuer la communication

●Gagner en structuration avec le temps

Pour en savoir +:

Contacts:

Jean-Paul Hignet,
Co-Président
La Gommerais
35330 LA CHAPELLE
BOUEXIC
02 99 85 43 27
beatrice.hignet@wanadoo.fr

Sophie BOSSARD,
Commerçante
Baulon
02 99 34 48 74

Anne AZAIS,
Consommatrice,
Mernel
02 99 37 78 27



En 2009, un stage de 6 mois a permis de :

- recenser l'offre en produits locaux et de réaliser un inventaire des produits disponibles sur le territoire
- proposer des formes d'organisation collective pour faciliter l'accès au produit locaux.

Présentation du projet en cours :

L'association le Goût d'ici a mis en place un système de paniers diversifiés, avec commandes par un site Internet ou par téléphone. Les paniers sont déposés dans des exploitations, afin de privilégier le contact entre les producteurs et les consommateurs.

Ce système pourrait être complété par un rayonnage des produits « Le goût d'ici » dans des commerces de proximité.

Le lancement s'est effectué en Avril 2010 avec un premier noyau d'agriculteurs motivés et prêts à s'impliquer.

Avant ce lancement, il a été nécessaire de clarifier le fonctionnement global de l'association (élaboration d'un règlement intérieur, mise en place des commissions spécifiques...) et d'organiser la vente collective dans le but de favoriser la complémentarité entre les agriculteurs (éviter la concurrence) et d'assurer la régularité de l'offre. Le groupe de travail a également dû réfléchir au prix et à la gamme de produits proposés ainsi qu'au nombre de dépôts, à leur localisation et à leur gestion.

Partenariats

Cette association présente une originalité puisqu'elle regroupe producteurs, consommateurs et commerçants artisans répartis dans 3 collèges. L'association est soutenue par Accueil Paysan 35 et la Fondation de France.

Résultats identifiés

Éléments quantitatifs et qualitatifs

La vente en ligne a démarré en juin 2010. Dix à douze commandes ont été effectuées la première semaine, avec un pic à 20 commandes courant juin. Avec l'arrivée de l'été, le nombre de paniers composés vendus a diminué. Une hausse de la quantité des commandes est attendue pour septembre. Des actions seront peut-être menées à cette période pour effectuer une relance efficace du dispositif.

Analyse critique

Points forts et faiblesses

Le dispositif pourrait avoir une influence au niveau du fonctionnement interne des exploitations. Il peut agir en posant de nouveaux questionnements, notamment au niveau de la place de chaque acteur dans l'exploitation lorsque l'on élargit les champs d'action (par exemple, un groupe « femmes » a été créé).

Toute la gamme de produits n'est pas encore apparue. Cette dernière pourrait être enrichie, développée via l'installation d'agriculteurs s'orientant vers d'autres productions.

Difficultés rencontrées

• Au niveau de la commande sur le site internet

Les consommateurs ne donnent parfois pas tous les détails de leur commande au niveau du site.

Quelques problèmes sont survenus au niveau de la liaison commande-partie administrative du site : par exemple un consommateur a enregistré une commande de panier, or elle n'apparaissait pas au niveau de l'administration du site, donc lorsque le consommateur est venu pour la récupérer, elle n'avait pas été préparée.

• Au niveau du matériel

La principale priorité est d'avoir du matériel adéquat permettant de maintenir les produits au frais.

Perspectives

- Gagner en structuration avec le temps

- Densifier la gamme de produits et mettre en place d'autres activités (animations...) ou d'autres types de produits

- Accentuer la communication : dans la presse et par l'organisation d'événements locaux une ou deux fois par an

- Organiser le portage de produits au-delà du périmètre actuel pour répondre à la demande des consommateurs un peu plus éloignés

- Un travail de sensibilisation et formation à la qualité est prévu, notamment à travers l'application de la boussole NESO (Nature Energie Social Origine) (Cf encadré « Éléments d'approfondissement ci-contre) chez des agriculteurs et la réalisation d'ateliers de cuisine ; ainsi qu'une réflexion sur l'accessibilité des produits pour des publics en difficulté, avec ATD Quart Monde.

Éléments

d'approfondissement

Plus d'informations sur le site internet de l'association : www.legoutdici.com

Boussole NESO :

Une boussole d'évaluation des pratiques agricoles mise en place par l'association ASPAARI (Association de Soutien aux Projets Agricoles et Ruraux Innovants)

Le Bourg 35 330 Bovel

02 99 92 09 32

aspaari@free.fr

Fiche réalisée dans le cadre du projet « Les formes d'appui à l'installation des agriculteurs en circuit court dans les régions, projet porté dans le cadre du Réseau Rural Français et financé par le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche

